

SEANCE DU 17 JANVIER 2020

Procès-verbal n° 01

Commune de Grézieu-la-Varenne

2020

17 JANVIER 2020

Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 17 janvier 2020 – n°1

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX SEPT JANVIER DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 17 JANVIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Laurence MEUNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal VARAGNAT et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Pierre GRATALOU, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, M. Michel LAGIER, M. Jean-Luc DUVILLARD, M. Jean-Claude CORBIN

Pouvoirs :

Mme Sylvie JERDON donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Ginette GARNIER

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE

M. Mario SCARNA donne pouvoir à M. Jean-Luc DUVILLARD

M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

M. Eric BESSENAY donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

M. Jacques MEIHLON donne pouvoir à Mme Eliane BERTIN

Absente : Mme Stéfania FLORY

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 20

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX absents : 1

CONVOCATION EN DATE : 10 janvier 2020

DATE D’AFFICHAGE : 24 janvier 2020

<p>Ordre du Jour du Conseil Municipal du 17 janvier 2020</p>

B. Romier : Nous allons ouvrir la séance du conseil municipal. Pour l’instant j’ai 7 pouvoirs :

Mme Sylvie JERDON donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Ginette GARNIER

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE
M. Mario SCARNA donne pouvoir à M. Jean-Luc DUVILLARD
M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN
M. Eric BESSENAY donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE
M. Jacques MEIHLON donne pouvoir à Mme Eliane BERTIN

B. Romier : Nous n'avons pas le pouvoir de Stéfania FLORY. Eric BESSENAY m'a dit qu'il nous rejoindrait peut-être. Je vous rappelle de penser à éteindre vos portables, sauf pour ceux qui ont des astreintes, même en vibreur pour ne pas nuire à l'enregistrement de la séance. Vous pensez bien aussi à parler l'un après l'autre pour permettre à Julie de réaliser le procès-verbal dans les meilleures conditions.

Ce soir, nous n'avons pas beaucoup de dossiers, mais ils sont conséquents.

En premier lieu, j'aimerais qu'on observe une minute de silence et d'hommage à la mémoire d'Anna Beaupellet qui nous a quitté il y a quelques jours, malheureusement, toute jeune, après une longue maladie. Elle était conseillère municipale au mandat précédent.

A la mémoire d'Anna, qui était présente ici encore, il y a 7 ans. Merci pour elle et pour sa famille.

A. Points donnant lieu à délibération :

1. Election d'un secrétaire de séance :

B. Romier : Qui est candidat(e) ? Michel Lagier ? Personne ne s'y oppose ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

M. Michel LAGIER est désigné secrétaire de séance.

2. Validation du procès-verbal du 13 décembre 2019 :

B. Romier : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des coquilles ?

L. Meunier : J'ai noté une petite faute d'orthographe je pense à la page 3. Quand Claudine parle, la deuxième ligne au milieu, c'est noté pour « l'inclusion numérique ». Ce n'est pas plutôt « contre l'exclusion numérique » ?

B. Romier : Non, c'est bien l'inclusion numérique, pour éviter l'exclusion numérique. D'autres remarques ?

L. Meunier : Oui, page 6, quand Hugues Jeantet parle de Sylvain.

H. Jeantet : A aucun moment je l'ai cité. Je n'ai jamais cité Sylvain.

M. Fayolle : Je suis sur les propos, et nous ne parlons pas du tout de Sylvain, nous parlons de l'espace jeunes.

L. Meunier : Ceci dit, on ne parle pas de Sylvain, mais on parle de l'espace jeunes, quand sera-t-il de nouveau ouvert ?

M. Fayolle : Mais quelle est l'erreur ?

L. Meunier : Ce n'est pas une erreur, je voulais savoir par rapport à l'espace jeunes.

M. Fayolle : C'est une question ?

B. Romier : Laurence, le procès-verbal est figé, on ne peut pas revenir dessus. Là, nous prenons acte de ce qui a été dit, s'il y a une erreur, on la rectifie, mais nous ne pouvons pas revenir sur les débats qui ont eu lieu.

H. Jeantet : Toutefois, la question nous intéresse.

M. Fayolle : Nous l'avons largement évoqué, nous avons largement débattu.

L. Meunier : Excusez-moi.

B. Romier : Ce n'est pas grave. Donc il n'y a pas de modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Valide le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2019.

3. Finances :

a. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) :

B. Romier : Cela est un point important de la vie communale, il prépare le conseil du budget avec moins de chiffres, mais plus d'explications et de commentaires. Il est peut-être plus accessible pour les novices, et il est important pour la philosophie passée, présente, et future de l'action communale. Je vous propose de le parcourir plus ou moins rapidement suivant les paragraphes. Comme il y a du public, nous vous le projetons en parallèle. Dans le sommaire, je ne vais pas tout reprendre, mais je vais vous livrer les points importants de ce DOB.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». C'est une étape préalable et obligatoire au vote du Budget Primitif (BP).

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit comporter les informations visées à l'article D.2312-3 du CGCT :

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ».

B. Romier : pour le public, cela signifie que nous ne votons pas sur le document lui-même, nous votons sur le fait qu'il y ait eu un débat.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective. Le DOB doit aussi permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement

juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Les conseillers municipaux sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Le Budget Primitif 2020 qui sera présenté le vendredi 21 février 2020, s'inscrit comme étant un budget de gestion et non pas un budget de projets afin de tenir compte des échéances électorales des 15 et 22 mars 2020.

La nouvelle assemblée délibérante pourra ensuite procéder à des modifications sur le budget primitif 2020, si elle le souhaite, par l'adoption de décisions modificatives (article L.1612-11 du CGCT).

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire.

Le vote du budget aura lieu exceptionnellement à 19h. Au terme de ce conseil, il y aura le traditionnel repas du budget (financé par les deniers privés des élus).

C'est un DOB et un budget un peu particulier, il ne sera pas figé (sauf pour les AP/CP).

Le rapport présente une synthèse du contexte international. Je ne vais pas les lire car cela est relativement long, je vais mettre en évidence quelques points.

I- Contexte International et national

A) Ralentissement de l'économie mondiale et de la zone euro

Les effets conjugués de la guerre économique que se livre la Chine et les Etats Unis (hausse des tarifs américains sur les importations en provenance de la Chine) ; de l'Europe avec les Etats Unis (les États-Unis prévoient de surtaxer des produits allemands, français, britanniques et espagnols à compter du 18 octobre, alors que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a condamné l'Europe pour ses subventions à Airbus. L'Union européenne a introduit une plainte similaire contre Boeing et va riposter) ; l'instabilité politique au Royaume Unis et les attermolements liés aux risques économiques de Brexit avec ou sans accord induisent un indice de confiance, une production et des perspectives des secteurs manufacturiers à la baisse. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'OMC, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2% en 2019. Le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) soulignent la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise de 2008.

La zone Euro a vu sa croissance ralentie au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre et devrait stagner au 4^{ème} trimestre. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de raisons externes (guerre commerciales et risque de Brexit sans accord). Le ralentissement de l'activité de la zone Euro résulte aussi de l'évolution différenciée de croissance d'un pays à l'autre. La croissance en Italie s'est affaiblie en même temps que l'Allemagne au 2^{ème} trimestre. La croissance du Produit intérieur brut (PIB) devrait ralentir, de 1,9% en 2018 à 1% en 2019 et 0,6% en 2020.

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la Banque centrale Européenne (BCE) a annoncé un ensemble de mesures politiques monétaires afin de soutenir la croissance (assouplissement des conditions financières).

Nous pouvons également noter, récemment, des relations tendues entre l'Iran et les Etats-Unis. Cela pourrait avoir des influences notamment sur le cours du pétrole.

Un problème européen, presque ex-européen, c'est le devenir de la Grande-Bretagne au sein de l'Europe (ou pas), et apparemment, il y a un Brexit qui se dessine, et qui aura forcément des conséquences sur la zone euro. Si vous avez des questions sur les éléments que je n'ai pas lus, nous pouvons revenir dessus.

B) Perspectives en France

La croissance française s'est montrée résistante dans un contexte de ralentissement international global. Cela s'explique par sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. L'activité française a été portée par la demande intérieure. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3% en 2019 alors que la zone Euro verrait sa croissance passer de 1,1% à 0,7%. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître. Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année 2019 grâce à l'amélioration du marché du travail. La faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages a permis une bonne tenue des revenus de l'emploi.

Les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8% fin 2018 à 1,3% au 3^{ème} trimestre 2019. La demande de crédits des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, augmente en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêts, est également un facteur de soutien à l'activité.

C) Les incidences du projet de la loi de finances (PLF) 2020 pour les collectivités

Le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et de mesures de soutien à l'investissement. Il vise principalement à expliciter « la mesure phare » c'est-à-dire la suppression de la TH.

L'article 5 acte la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Mise en œuvre progressivement entre 2020 et 2023, 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En attendant, à titre transitoire, le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est nationalisé et affecté au budget de l'État.

La disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes et l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation. Les petites communes surcompensées d'un surplus maximum de 10 000 € de recettes de taxe foncière pourront conserver cette somme. Pour permettre une compensation à l'euro près et couvrir la totalité de la TH supprimée, le dispositif est complété par un abondement de l'État constitué d'une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales et qui sera reversé à partir du compte d'avances des collectivités territoriales. Les départements, les EPCI et la Ville de Paris seront compensés par une part de TVA via le compte d'avances aux collectivités. La perte des frais de gestion des régions liés à la TH seront compensés par une dotation budgétaire de l'Etat. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues respectivement sous le nom de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) et de taxe sur les locaux vacants (TLV). A noter que le pouvoir d'exonération et d'abattement des communes en matière de TFPB est suspendu, uniquement pour l'année 2021, pour des raisons techniques de gestion. La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties remplace la TH comme imposition pivot pour la Contribution Foncière des Entreprises et pour la THRS.

Ce PLF 2020 prépare également le terrain à la réforme des valeurs locatives qui devrait s'étaler jusqu'en 2026. Enfin, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition serait amenée à disparaître.

Je vais vous faire part d'une anecdote. Nous avons eu une personne, qui n'habite plus Grézieu, mais qui a une résidence secondaire. Elle nous a demandé d'aller voir son logement pour le déclarer « insalubre » afin qu'elle ne paye pas la taxe d'habitation.

E. Pradat : C'est un taudis ?

B. Romier : Nous ne sommes pas allés voir, et ce n'est pas notre rôle.

E. Pradat : Je te taquine.

B. Romier : Nous n'avons pas la compétence. S'il y avait un habitant, nous serions allés voir. Nous étions déjà allés voir pour une résidence de l'OPAC, notamment pour le locataire, pour que sa demande soit prise en considération.

J-C. Corbin : Si c'est une ruine, il y a une catégorie.

B. Romier : Non, ce n'est pas une ruine. Nous revenons à notre DOB.

L'année de référence pour les taux de TH des communes pris en compte sera 2017 et 2019 pour les départements. Les taux d'imposition de TH sont gelés au niveau de ceux appliqués en 2019, de même que les taux de taxes spéciales d'équipement (TSE) et de taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) additionnels à la TH.

Le montant de la DGF est stable par rapport à 2019. La Dotation de Solidarité Rurale augmenterait du même montant que l'année dernière en volume.

Nous allons rentrer dans la préparation de notre budget. Nous sommes passés du monde, à la France, pour arriver à Grézieu-la-Varenne.

D) Les hypothèses retenues pour construire et équilibrer le budget primitif 2020

Le Budget Primitif 2020 qui sera présenté **le vendredi 21 février 2020**, s'inscrit comme étant un budget de gestion et non pas un budget de projets, afin de tenir compte des échéances électorales des 15 et 22 mars 2020. La nouvelle assemblée délibérante pourra ensuite procéder à des modifications sur le budget primitif 2020, afin d'inscrire leurs nouveaux projets, si elle le souhaite par l'adoption de décisions modificatives.

ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

Le budget 2020 sera conçu selon les orientations suivantes :

- stabilisation des dépenses de fonctionnement, en dehors des frais inhérents à la nouvelle activité d'Agence Postale Communale (APC).
- maintien des taux d'imposition,
- fin des investissements communaux relatif au Plan Pluriannuel d'Investissement 2014-2020.

❖ FONCTIONNEMENT

En 2020, et malgré la réforme de la taxe d'habitation, les taux d'imposition communaux seront maintenus à leur même niveau depuis 2005 ; il sera donc proposé le vote des taux suivants :

TH	11,90 %
TFB	19 %
TFNB	51,2 0%

❖ INVESTISSEMENT

Un programme ambitieux pluriannuel d'investissement a été mis en place depuis 2014 et a conduit la commune à initier de gros chantiers de voirie, de construction et de rénovation. La majorité des investissements prévus ayant déjà été accomplis, le budget Prévisionnel 2020 marquera l'achèvement du Plan Pluriannuel d'Investissement 2014-2020 avec la construction du Local Technique et festif qui devrait être livré courant de l'été ; le commencement des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et le déploiement de ce qui devrait être la première phase de déploiement d'un dispositif de vidéo protection sur 6 points stratégiques arrêtés sur la commune avec l'appui de la cellule sûreté de la gendarmerie du Rhône.

Au sujet de la vidéo protection, notre dossier a été présenté à la commission départementale du 13 décembre. Notre dossier a été validé sans aucune difficulté. Cela est dû au fait que nous avons travaillé en collaboration étroite avec les services de gendarmerie. Nous évoquons 6 sites, il y en aura un sous la halle et tout son environnement ; aux 2 ronds-points stratégiques de Grézieu (rond-point de Marcy, appelé par les gendarmes le rond-point des moutons, et le rond-point des 4 chemins) ; il y aura également tout le centre bourg, l'Agence Communale Postale, et le distributeur de billets. Ceci est un point de départ, suivant les résultats escomptés, nous pourrions poursuivre et développer ce dispositif dans d'autres parties de la commune.

II- Le contexte local : la situation financière de la commune de Grézieu-la-Varenne et les orientations budgétaires en 2020

Nous rentrons dans le contexte local, entre 2014 et 2019, 7,2 millions d'euros ont été dépensés (hors capital) en travaux d'investissement. Il y aura aussi en ce que j'appelle « vrais travaux », 2,7 millions d'euros qui ont été engagés et qui vont aussi se poursuivre en 2020. Ce qui veut dire que nous arriverons à un total d'investissement de « vrais travaux » de l'ordre de 9,9 millions d'euros. Je crois, de mémoire, que si nous prenions en compte le remboursement du capital, l'investissement global serait de 13 millions d'euros.

L'année 2019 est marquée par une baisse des dépenses de fonctionnement, cependant en 2020, la commune va connaître des évolutions importantes :

-la création de l'Agence Postale Communale (APC)

, nous avons commencé les travaux, préparé le hall d'entrée, puisque cette APC va ouvrir le 6 février 2020.

-une évolution des effectifs scolaires avec probablement l'ouverture d'une classe en élémentaire et d'une classe en maternelle,

Ces dernières vont nécessairement augmenter le budget de fonctionnement, mais une réflexion a été engagée afin d'optimiser au mieux les dépenses nécessaires.

Concernant l'ouverture de classes, la probabilité est en train de beaucoup baisser.

M. Fayolle : En maternelle, nous envisageons qu'une mesure gouvernementale allait diminuer le nombre d'enfants par classe en grande section de maternelle, et nous avons appris que cette mesure ne serait pas en vigueur à la rentrée de septembre 2020. De ce fait, l'ouverture d'une classe en maternelle est totalement remise en cause. L'ouverture en élémentaire, par contre, était due à l'augmentation des effectifs. Maintenant, c'est l'académie qui va décider. Si elle estime que le nombre d'enfants par classe en élémentaire nécessite l'ouverture d'une classe, elle proposera l'ouverture d'une classe. Ce n'est plus une règle mathématique comme c'était le cas avant. Nous pourrions argumenter si nous voyons que nous dépassons les 28 élèves par classe, mais l'académie pourrait nous le refuser.

B. Romier : Tout à fait Monia, d'ailleurs j'ai un retour du courrier de l'académie de Lyon en date du 19 décembre 2019, ce que disait Monia, pour la maternelle il y a tout une explication que je vais vous lire :

« ces choix me conduisent à différer la mise en œuvre de la mesure de limitation à 24 des effectifs de grande section, de CP, et de CE1 hors de l'éducation prioritaire ainsi que le dédoublement des sections de grandes sections ». Cette mesure semble également être remise en question dans l'éducation prioritaire. Cela concerne la maternelle, donc autant vous dire que nous n'aurons pas d'ouverture de classe. L'école sera suffisamment grande, nous aurons bien anticipé. Il n'y a pas de débat ?

H. Jeantet : Il n'y a pas de débat, mais il y a une nuance entre l'interprétation des textes. En fin de mandature de Monsieur Macron, il y a quand même l'objectif d'essayer d'atteindre les 24 élèves. Cette année, certes, l'académie a un problème de dotations et de financements et va différer, mais anticiper, c'est aussi voir plus loin, et cela n'est pas impossible que nous nous retrouvions dans ce cas de figure.

M. Fayolle : Cela ne pose aucun problème car nous avons la place.

H. Jeantet : Si vous le dites.

M. Fayolle : Nous pouvons vous le démontrer.

B. Romier : Monsieur Jeantet, il faut que les paroles correspondent aux actes. Nous avons anticipé car pour l'instant, à l'école maternelle, il y a trois classes de libres. Nous avons même tellement anticipé, que nous avons choisi avec le jury qui était avisé, une structure qui permettait d'étendre très facilement vers l'ouest, l'école maternelle de la voie verte. Donc, sans des travaux importants, nous pouvons très facilement faire 2 blocs et 2 blocs de bâtis supplémentaires. Nous avons même tellement anticipé que pour l'instant, nous avons 3 salles de disponibles et à moindre frais, nous pourrions en faire 4 de plus. Nous avons fait ce choix de site, à l'époque, choix qui était très critiqué. Mais, il y a 6 000 m², et le fait d'avoir choisi ce site de 6 000 m², permet une extension de l'actuel bâtiment.

H. Jeantet : Ce sont des choix.

B. Romier : Non, ce ne sont pas des choix, ce sont des faits.

H. Jeantet : Il y a une cour d'école qui est petite, et qui est adaptée à des maternelles, elle n'est pas adaptée pour des élémentaires. Je ne suis pas convaincu que tous les parents d'élèves se réjouissent de ce mélange. Mais cela n'est pas le débat.

B. Romier : C'est vous qui le lancez.

H. Jeantet : Je réponds à l'interprétation des faits.

B. Romier : Vous avez une mémoire sélective, car quand nous avons construit l'école, à l'époque vous vous y intéressiez un peu moins, nous avons dit que face à l'école, sur la gauche, il y a toute une partie qui est d'une surface à peu près équivalente à l'actuelle cour. Nous pourrions très facilement, cela avait été prévu pour cela au départ, faire une deuxième cour. Donc dire que nous n'avons pas anticipé. C'est un débat, allez-y, prouvez-moi que j'ai tort ?

H. Jeantet : Je vous dis simplement que par rapport au problème de l'ouverture de la classe, en effet, nous ne pouvons pas dire le contraire, l'inspection académique est d'accord, il y a cette année un problème de dotations d'enseignants pour pouvoir encadrer toutes ces classes, dans les zones prioritaires ils vont quand même rester au maximum à 24 élèves par classe. Ensuite, dans un souci d'équité, ils vont quand même regarder que les classes ne soient pas trop chargées, en essayant quand même qu'il y ait même des classes à double niveau pour que l'effectif ne soit pas trop chargé. Je dis simplement que dans l'interprétation des textes, certes, il n'y aura peut-être pas d'ouverture de classe cette année, mais cela ne veut pas dire que ça n'aboutira pas en fin de mandat, car c'est quand même l'un de ses souhaits.

B. Romier : Ce sont des interprétations qui dépendent que de vous, moi je sais ce qui m'a été écrit, cela ne figure pas dans la lettre. Par rapport à l'autre volet qu'évoquait Monia, qui concerne la création d'une

classe en élémentaire, en l'occurrence la non-crédation, là aussi je n'interprète pas. Je suis très fidèle à ce qui a été écrit.

Ce n'est toujours pas de moi, je ne me permettrais pas d'interpréter, je me contente de le lire « pour garantir une plus grande équité entre les écoles et mieux prendre en compte les contextes de ruralité et les particularités sociales du territoire, la notion de seuil sera abandonnée au profit des zones d'équité. Les situations de toutes les écoles seront ainsi étudiées en fonction d'une méthodologie, qui permettra de conjuguer d'analyser des données chiffrées et d'études qualitatives.

Moi, je comprends qu'avec ce texte, l'Etat fera ce qu'il veut.

H. Jeantet : Cela veut dire que dans des secteurs vous allez avoir des IEN qui vont travailler avec leur IA et qui vont voir la situation et l'environnement de chaque classe, et voir la nécessité et le besoin d'avoir, ou de ne pas avoir, une classe supplémentaire ou un enseignant supplémentaire.

M. Fayolle : C'est exactement ce que j'ai expliqué tout à l'heure.

B. Romier : Monsieur Jeantet, vous nous avez fait part de vos connaissances, on vous en remercie.

E. Pradat : Cela veut dire qu'on abandonne les seuils. On fait un commentaire sur ce que tu as lu. Moi je pourrais faire tout à l'heure un commentaire sur le pourcentage d'augmentation par rapport à l'ONDAM qui augmentent de 2 %. Ce n'est pas le lieu, mais cela est très important. L'ONDAM c'est l'Objectif Nationale des Dépenses de l'Assurance Maladie. Quand je vois 4,9 % d'augmentation, je me dis que nous avons de la chance d'avoir 4.9 % car l'ONDAM est à 2.1%.

B. Romier : Nous n'y sommes pas encore. L'école ?

E. Pradat : Sur l'école, je voulais dire que je comprends le texte que tu lis, nous abandonnons les seuils.

B. Romier : Quand tu dis « on abandonne les seuils », ce n'est pas moi.

E. Pradat : Oui, c'est l'Etat, enfin c'est-à-dire l'Académie Dans sa lettre, tu affirmes qu'elle va abandonner les seuils, sous-entendu que ce n'est pas une mesure équitable au profit de mesures plus chiffrées, et qui soient plus adaptées au contexte local. C'est ce que l'on comprend. Ils te disent qu'ils vont faire une usine à gaz pour remplacer les seuils. L'usine à gaz consiste à prendre des tas de chiffres dans tous les sens pour se dire que plutôt que d'appliquer des seuils et se retrouver avec des déséquilibres dans certaines zones, nous allons essayer de faire des mesures un peu plus chiffrées pour essayer de faire en sorte de diminuer le nombre d'élèves par classe dans certains endroits, et que dans d'autres, il y ait moins ce besoin. Nous sommes tous d'accord pour dire que dans une classe, 28 élèves, cela est beaucoup. 24 cela reste encore beaucoup mais nous ne pouvons pas appliquer le seuil des 24 à tout le monde. Il y a peut-être des zones où 28 élèves cela est adapté et d'autres pas.

B. Romier : Au départ, l'intervention était juste pour moduler probablement le taux.

E. Pradat : L'avantage, c'est que nous pourrons voter pour dire que nous avons débattu. Même si nous sommes d'accord sur le fond, nous pouvons quand même débattre sur le sujet et faire des remarques sur les 4,9 % d'augmentation de la DSU.

H. Jeantet : C'est pour cela qu'il y a la carte scolaire, et les remontées d'information en amont. C'est pour justement travailler sur cette répartition auprès des enseignants.

B. Romier : Bien. Nous reprenons notre DOB avec le débat qui a bien lieu.

H. Jeantet : Oui, nous sentons que cela met les gens sous pression.

B. Romier : Nous allons passer à la partie « section de fonctionnement ». Nous sommes bien d'accord que nous sommes dans la partie « rétrospective » qu'évoquait les modalités du DOB.

A- La section de fonctionnement

1. Evolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA PROVISOIRE 2019	Variation annuelle moyenne sur la période
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 049 903,17 €	3 009 928,00 €	2 984 510,07 €	-1,08%
Charges à caractère général (D011)	854 776,00 €	833 123,00 €	793 050,62 €	-3,67%
Dépenses de personnel (D012)	1 545 308,00 €	1 477 599,00 €	1 529 174,20 €	0,45%
Atténuation produits (D014)	161 606,00 €	169 640,00 €	154 228,47 €	-2,06%
Autres charges courantes (D65)	399 402,00 €	410 802,00 €	406 140,85 €	-0,86%
Charges financières (D66)	61 962,17 €	104 430,00 €	75 066,53 €	-20,21%
Charges exceptionnelles (D67)	26 849,00 €	14 334,00 €	26 849,40 €	20,35%

DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2018	CA PROVISOIRE 2019	Evolution CA 2019/ CA 2018 en %	Evolution CA 2019/CA 2018 en euros		BP 2019	CA PROVISOIRE 2019	Evolution CA 2019/ BP 2019 en %	Evolution CA 2019/BP 2019 en euros
Charges à caractère général	854 776,00 €	793 050,62 €	-4,81%	-61 725,38 €	Charges à caractère général	817 321,00 €	793 050,62 €	-3,95%	-24 270,38 €
Dépenses de personnel	1 477 599,00 €	1 529 174,20 €	3,49%	51 575,20 €	Dépenses de personnel	1 576 760,00 €	1 529 174,20 €	-3,02%	-47 585,80 €
Autres charges de gestion courantes	410 802,00 €	406 140,85 €	-1,13%	-4 661,15 €	Autres charges de gestion courantes	422 308,00 €	406 140,85 €	-3,78%	-15 967,15 €
Atténuation de produit	169 640,00 €	154 228,47 €	-9,08%	-15 411,53 €	Atténuation de produit	176 800,00 €	154 228,47 €	-12,67%	-22 371,53 €
Charges financières	104 430,00 €	75 066,53 €	-28,12%	-29 363,47 €	Charges financières	80 000,00 €	75 066,53 €	-6,17%	-4 933,47 €
Charges exceptionnelles	26 849,00 €	26 849,40 €	0,15%	0,40 €	Charges exceptionnelles	4 340,00 €	26 849,40 €	518,65%	22 509,40 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 009 928,00 €	2 984 510,07 €	-0,84%	-25 417,93 €	TOTAL DEPENSES REELLES	3 076 929,00 €	2 984 510,07 €	-3,00%	-92 418,93 €

Dans la partie du haut et la partie de droite, à mon avis, ces données sont un peu moins intéressantes car c'est un pourcentage lissé de 2017-2019. S'il y a des questions, je répondrais bien volontiers. Je pense que la partie la plus intéressante est sur le petit tableau qui se trouve à gauche, notamment la comparaison principale qui concerne le C.A 2018 et le C.A provisoire 2019. Effectivement par rapport au DOB, c'est une rétrospective qui n'est pas sur 2 ans mais la partie lissée ne veut pas dire grand-chose, cela fait la moyenne sur 2 années et cela fausse l'évolution année par année. Par contre nous allons regarder et expliquer et débattre des évolutions de C.A à C.A. 2018 et 2019 sachant que 2019 nous ne l'avons pas encore. Il est provisoire mais il est pratiquement fini. Pour les chiffres, on regardera au budget mais ils n'auront pas tellement évolué. Première chose, les charges à caractère général. Si nous comparons de C.A à C.A, elles connaissent une baisse de -4,81%. Je vous lis les grandes lignes, ensuite, nous allons les reprendre, vous avez l'explication ligne par ligne. Nous pourrions nous en glorifier, mais pas spécialement car une des explications de cette baisse c'est que nous avons eu du mal à recruter un directeur d'espace jeunes, ce qui explique cette baisse qui n'est pas une baisse réelle.

R. Torrès : Ce n'est pas une dépense de personnel là.

B. Romier : Non, mais je parle en fonctionnement. Car l'espace jeunes, il y a le personnel bien sûr, mais il y a également une partie « fonctionnement » pour tout ce qui concerne la location de cars, sorties ... Je crois que globalement, de mémoire, si nous cumulons le fonctionnement qui doit être de l'ordre de 10 000 € et également tout ce qui est « personnel » où là, il y a aussi des charges, l'espace jeunes coûte globalement 60 000 € par an quand il fonctionne de façon régulière.

Ensuite les dépenses de personnel qui augmentent de 3,49 %. Les principales raisons sont la création d'un poste d'ATSEM de 28 h et des arrêts maladies qui ont dû être remplacés par des contractuels. Nous avons eu des recettes mais qui n'apparaissent pas ici.

Dans la partie « autres charges de gestion courante », on constate une baisse de 1,13 %. C'est essentiellement de mémoire le SYTRAL qui baisse. Il baisse car il y a eu une renégociation des communes de l'Est lyonnais avec le SYTRAL, ils ont obtenu, pour différentes raisons, une réduction de leur participation, et cette réduction, s'est appliquée de la même façon aux communes de l'Ouest lyonnais.

R. Torrès : En fait, c'est tant par habitant ?

B. Romier : Ce n'est même plus tant par habitant. A l'époque, la CCVL qui n'avait pas la compétence « transports », les communes avaient fait le choix, suivant différentes raisons, d'adhérer ou pas au

SYTRAL. Parmi les communes qui avaient adhéré au SYTRAL dans la CCVL, il y avait Grézieu, Brindas, Messimy, Thurins, Sainte Consorce et également une commune qui n'est pas CCVL qui nous avait rejoint, c'est Chaponost. Ces 6 communes s'étaient rassemblées pour adhérer globalement au SYTRAL, ce qui a permis pour ces 6 communes d'avoir un délégué au SYTRAL qui a d'abord été Catherine Di Folco et qui a ensuite été Christiane Agarrat. A l'époque, nous avons fixé la participation à 20 € par habitant donc nous avions à l'époque 5 000 habitants, la participation avait été fixée à 100 000 €. Par la suite, l'évolution ne dépendait plus du nombre d'habitants mais elle était annexée sur l'évolution des prix selon un indice. Même si nous étions passés par exemple de 5 000 habitants à 10 000 habitants, cela n'aurait pas été doublé. Cela a baissé pour des raisons extérieures. Par contre, il y a le fameux SDMIS qui lui, a augmenté. Ce qui fait que pour la ligne « autres charges de gestion courante », malgré tout, entre la participation SYTRAL et la participation au SDMIS, il y a eu une baisse d'environ 1%.

Ensuite, « atténuation des produits », ce sont les amendes SRU qui ont baissé, la commune a été bonne élève, voire très bonne élève, nous en reparlerons avec le PLH. Par contre le FPIC a augmenté, ce qui fait que malgré tout, essentiellement grâce à la diminution de ce que j'appelle l'amende SRU, nous avons eu une baisse importante. Les charges financières ont baissé, cela est normal, c'est l'extinction progressive des emprunts. La dernière ligne qui concerne les charges exceptionnelles cela correspond à des annulations de titres.

H. Jeantet : Il y a une présentation qui me surprend.

B. Romier : Je vous ai résumé, on va reprendre.

H. Jeantet : Je vous laisse finir, mais j'aimerais bien que l'on revienne dessus.

✓ **Les charges à caractère général (Chapitre 011)**

B. Romier : En 2019, la municipalité a poursuivi sa politique de renégociation des contrats de gestion courante avec une baisse conséquente sur les contrats d'assurances (gain d'environ 36 000 €).

Le marché des photocopieurs a également permis un gain d'environ 20 000€.

Une réorganisation des services techniques a permis de privilégier les travaux en interne diminuant ainsi le montant des contrats de prestations de services.

Il est à noter que suite aux recrutements infructueux d'un directeur au service jeunesse, celui-ci ne fonctionne plus depuis octobre 2018. Aucune dépense n'a donc été faite sur 2019.

Est-ce qu'il y a des questions ?

✓ **Les dépenses de personnel (Chapitre 012)**

H. Jeantet : J'ai une présentation qui me surprend un petit peu dans les variations annuelles, nous faisons une variation sur les 3 années, 2017, 2018 et 2019. Si bien que nous avons des taux par exemple 0.45% sur les dépenses de personnel alors que si nous faisons un véritable pourcentage entre le CA 2018 et le CA 2019, nous ne sommes pas à 0,45%, nous sommes au-dessus.

B. Romier : Oui, c'est ce que j'expliquais.

H. Jeantet : On me dit qu'il y a eu un animateur qui n'a pas été recruté.

B. Romier : Non, qui n'a pas pu être recruté.

H. Jeantet : Qui n'a pas pu être et qui n'est pas là, quoi qu'il en soit, le résultat reste le même, mais nous avons quand même une augmentation de quasiment 60 000 €. Il y a 7 classes, il me semble en maternelle, il semblait qu'on avait évoqué le fait que nous n'avions pas 7 ATSEM.

M. Fayolle : Si justement, nous avons rajouté une ATSEM.

H. Jeantet : Non, il y a un moment où cela a été présenté ici que justement dans un souci d'économie en terme de frais de personnel, nous n'avons justement pas recruté une ATSEM pour faire des économies.

B. Romier : C'est faux, vous avez une mauvaise mémoire.

H. Jeantet : Non, je n'ai pas une mauvaise mémoire, cela a été mis au débat.

B. Romier : Le cabinet qui nous a fait une prospective financière, sur 4 ans, avait envisagé un scénario sans recrutement et un scénario avec un recrutement. Et à cette époque, bien avant la création, on avait écrit que « si on créait un poste d'ATSEM, il se passera ça, si nous n'en créons pas il se passera ça ». Mais ce n'est pas récemment.

H. Jeantet : Je ne dis pas que cela était récent.

B. Romier : Quand la classe a été créée, nous avons voté en conseil et nous avons dit que nous allions prendre une ATSEM et nous avons pris une ATSEM.

R. Torrès : Il y a eu un laps de temps où il n'y a pas eu d'ATSEM dans cette classe.

B. Romier : Madame Torrès, mais non ! Prenez les dossiers. On va l'enregistrer et on va vous le rechercher.

R. Torrès : Il me semblait.

B. Romier : Si vous parlez d'un dossier il faut bien le connaître, et là je vous garantis qu'à l'ouverture de la septième classe, il y avait une ATSEM.

R. Torrès : Peut-être.

B. Romier : Non pas peut-être, c'est sûr. C'est bon pour l'ATSEM ?

H. Jeantet : Je ne vais pas débattre sur l'ATSEM. Mais 59 000 € pour une ATSEM, je veux bien être ATSEM.

B. Romier : C'est chargé.

H. Jeantet : Oui, c'est bien chargé. On les charge bien les ATSEM à Grézieu.

B. Romier : Elles ont une charge de travail importante aussi.

H. Jeantet : Non mais il y a l'ATSEM, certes, mais il doit y avoir un tout petit peu plus, est ce que cela est uniquement le glissement ?

B. Romier : Vous parlez de quel tableau ?

H. Jeantet : Le tableau en haut, nous voyons 0,45% de variation annuelle sur l'année.

B. Romier : Je vous rappelle que ce sont des moyennes glissées. Je ne vais pas vous faire un cours sur les moyennes glissées, mais cela n'est pas vraiment significatif.

H. Jeantet : Nous sommes d'accord. Donc sur CA 2018 et CA 2019 il y a à peu près 50 000 € à 60 000 € d'augmentation au niveau des charges sociales.

P. Grataloup : C'est le tableau que nous venons de commenter.

H. Jeantet : Oui, donc il y a l'ATSEM, et après ?

M. Fayolle : L'explication est dans la diapo 15, tu n'y étais pas encore Bernard.

B. Romier : Je n'ai pas compris ce que vous demandiez ?

H. Jeantet : Que justifie ces 60 000 € ?

B. Romier : En dépenses de personnel ?

H. Jeantet : Oui.

B. Romier : D'accord. Donc je n'y suis pas encore.

H. Jeantet : D'accord, donc l'absentéisme, la GVT etc.

B. Romier : Les dépenses de personnel en 2019 font apparaître une augmentation prévue. On vous rappelle que l'année 2019 a enregistré un poste d'ATSEM à 28H hebdomadaire en plus sur l'année complète. De même, la reprise du Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR) et Glissement Vieillesse Technicité (GVT) a eu des conséquences sur la dépense de personnel, compte tenu de la structure du tableau des effectifs.

Nous avons un personnel dont la moyenne d'âge est de 46 ans. Il n'est ni jeune ni âgé. Et pour la revalorisation des carrières, ceci est imposé par l'État.

Et également, nous avons eu de mémoire 3 postes et demi qui n'ont pas été pourvus (arrêts maladie, mi-temps thérapeutiques ...). Il a fallu recruter des contractuels, d'où ces 3 postes et demi qui apparaissent ici. Il faut savoir que grâce au contrat d'assurance que nous avons bien anticipé, ceci est compensé bien mieux qu'avant.

H. Jeantet : Beaucoup de collectivités les renégocient actuellement.

Arminda Martins Ferreira Egalement, pour rappel, l'année 2018 a été une année exceptionnelle au point de vue personnel, nous avons un poste qui n'avait pas été recruté, le chef d'équipe des services techniques. Il n'a été dépensé que sur 6 mois de l'année. L'année 2018 a été une année qui financièrement ne correspondait pas à la réalité des postes ouverts.

B. Romier : D'ailleurs je me rappelle qu'à ce même débat, il y a un an, nous avons remarqué que le personnel avait baissé. A l'époque nous avons repris les arguments que développe Arminda. Vous pourrez constater que les charges de personnel, en 2017, sont plus proche de la réalité.

B. Romier : Sur le chapitre « personnel », est ce que les commentaires vous conviennent Monsieur Jeantet ?

H. Jeantet : Maintenant j'ai les explications. Quand on me les donne, je les comprends parfaitement. J'anticipe très vite, même avant qu'on me le dise.

B. Romier : A noter également l'augmentation du montant de l'assurance statutaire (+ 19450 €) puisque l'option de base, sans aucune franchise pour la maladie ordinaire a été retenue, alors qu'auparavant aucun remboursement n'avait lieu sur ce type d'arrêt.

Ce choix a été judicieux puisque l'année 2019 est marquée par un taux d'absentéisme exceptionnel d'environ 3.5 équivalents temps complet absents sur l'année complète.

Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)

Ces charges ont légèrement diminué entre 2018 et 2019.

Ce chapitre englobe également la subvention au CCAS de 12 000 € en hausse sur l'année 2019 et les subventions aux associations à hauteur de 52 670 € (en augmentation par rapport à 2018).

C'est dû essentiellement à des subventions exceptionnelles, je crois que notamment en 2018 ou 2019, nous avons donné une subvention exceptionnelle pour le carillon.

Quelques années au préalable, nous avons donné une subvention assez importante pour participer à la réalisation du parc de Charmanon de l'ordre de 8 000 €.

Il comprend également les indemnités aux élus qui enregistrent une baisse suite au renoncement par l'actuel adjoint à l'urbanisme de son indemnité de fonctions.

Jacques Forat a démissionné, il a été remplacé par Mario qui n'est pas là donc je peux le flatter, qui a refusé d'être indemnisé pour son rôle d'adjoint. Nous avons économisé je crois 5 000 €.

Atténuation de charges (Chapitre 014)

La baisse s'explique principalement par la diminution de la pénalité due au titre de la loi SRU qui sur l'année 2019 enregistre une baisse de près de 28 %, malgré une hausse du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 4.5 %.

Cela va apparaître dans le PLH intercommunal.

Charges financières (Chapitre 66)

Suite à l'extinction progressive des emprunts, celles-ci enregistrent une baisse de près de 30 000 € entre 2018 et 2019.

Sur l'année 2019, sur les 14 emprunts en cours, 3 contrats se sont achevés.

Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles enregistrent principalement les annulations de titres émis sur les années antérieures. Pour 2019, ces derniers concernent les loyers 2017-2018 d'un immeuble de rapport.

Cela concerne la TVA d'un restaurant de Grézieu dont on possède les murs. Pour faire simple, nous avons souscrit à l'époque dans le bail de location des prix TTC, le restaurateur le payait et déduisait la TVA, nous nous récupérons TTC, mais l'Etat n'avait pas sa TVA. Donc nous avons été amené à reverser la TVA. C'est une régularisation.

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
2. Evolution des recettes de fonctionnement				
	CA 2017	CA 2018	CA PROVISOIRE 2019	Variation annuelle moyenne sur la période
Recettes réelles de fonctionnement	4 133 697.80 €	4 206 027.00 €	4 359 350.00 €	2.70%
Atténuation de charges (013)	82 168.00 €	34 925.00 €	68 270.00 €	18.99%
Produits des services (R70)	331 904.00 €	314 632.00 €	296 772.00 €	-5.44%
Impôts et taxes (R73)	3 063 576.00 €	3 193 166.00 €	3 344 103.00 €	4.48%
Dotations et participations (R74)	587 517.00 €	566 187.00 €	537 269.00 €	-4.37%
Autres produits (R75)	64 293.00 €	69 549.00 €	97 321.00 €	24.05%
Recettes exceptionnelles (R77)	4 239.80 €	27 568.00 €	15 615.00 €	253.43%

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2018	CA PROVISOIRE 2019	Evolution CA 2019/CA 2018 en %	Evolution CA 2019/CA 2018 en euros		BP 2019	CA PROVISOIRE 2019	Evolution CA 2019/ BP 2019 en %	Evolution CA 2019/ BP 2019 en euros
Atténuations de charges	34 925.00 €	68 270.00 €	95.48%	33 345.00 €	Atténuations de charges	28 800.00 €	68 270.00 €	237.05%	39 470.00 €
Produits des services	314 632.00 €	296 772.00 €	-5.68%	- 17 860.00 €	Produits des services	323 390.00 €	296 772.00 €	-8.23%	- 26 618.00 €
Impôts et taxes	3 193 166.00 €	3 344 103.00 €	4.73%	150 937.00 €	Impôts et taxes	3 085 266.00 €	3 344 103.00 €	8.04%	248 837.00 €
Dotations et participations	566 187.00 €	537 269.00 €	-5.11%	- 28 918.00 €	Dotations et participations	528 886.00 €	537 269.00 €	1.58%	8 373.00 €
Autres produits	69 549.00 €	97 321.00 €	39.93%	27 772.00 €	Autres produits	69 845.00 €	97 321.00 €	39.34%	27 476.00 €
Produits exceptionnels (hors cessions)	27 568.00 €	15 615.00 €	-43.36%	- 11 953.00 €	Produits exceptionnels (hors cessions)	2 000.00 €	15 615.00 €	680.75%	13 615.00 €
TOTAL RECETTES REELLES	4 206 027.00 €	4 359 350.00 €	3.65%	153 323.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	4 048 197.00 €	4 359 350.00 €	7.69%	311 153.00 €

Nous sommes toujours dans la partie rétrospective. Là aussi le tableau du haut est un tableau avec des pourcentages de moyennes lissées, cela n'est pas tellement significatif. Je vous propose comme le précédent de s'intéresser essentiellement au plus important qui est le petit tableau en bas à gauche et qui

compare le Compte Administratif (CA) 2018 et le Compte Administratif provisoire 2019 en ce qui est des recettes de fonctionnement.

Nous allons les reprendre aussi an par an. Il faut constater que globalement les recettes ont augmenté de 7,69 % par rapport au BP 2019, par rapport à ce qui avait été prévu, et augmenté de 3,65% par rapport au CA.

✓ **Atténuation de charges (Chapitre 013)**

Ce chapitre fluctue car il enregistre principalement les indemnités journalières et le Fonds de compensation du supplément familial.

En 2019, suite à de nombreux arrêts maladies, ce dernier a pratiquement doublé par rapport à 2018, compte tenu du nouveau contrat souscrit sur l'année.

✓ **Produits des services (Chapitre 70)**

Ce chapitre fait apparaître une baisse comptable. En effet, le niveau de recettes des participations scolaires enregistrées au CA 2018 est erroné du fait d'un rattachement surestimé de 20 450 €.

	2 018	2 019	% évolution
Redevances scolaires réelles encaissées	252 235.00 €	262 729.00 €	4.16%
Redevance scolaires comptables enregistrées	278 275.64 €	262 726.10 €	-5.59%

Cela concerne en grande partie les redevances scolaires. Quand nous avons établi le tableau, nous nous sommes rendu compte que les recettes, en comparaison, du nombre d'enfants accueillis et du nombre de repas réalisés, les recettes diminuaient. Ceci ne paraissait pas logique car il y a plus d'enfants qui mangent donc les recettes devraient forcément remonter. La commune prend à sa charge la moitié, je crois, 0,52 % de la nourriture et que les familles ne versent que 0,48%. Volontairement nous avons choisi de faire un peu plus. Donc les recettes ne compensent pas forcément les dépenses, c'était un choix de la commune à l'époque. Si je prends la troisième ligne du tableau, les 278 275,64 € cela correspond à ce qui a été voté en 2018, mais en fait ce chiffre est erroné car en 2018, dans les recettes, il y avait un transfert au mois de décembre donc il y avait un mois reporté, et là il y avait deux mois qui ont été reportés. Ce qui fait que le chiffre que nous avons voté, n'est pas de 278 275,64 € mais en enlevant le mois de recettes qui avait été imputé à tort en 2018, il est uniquement de 252 235 €.

Par contre, en 2019 les 2 chiffres sont bons, ce qui fait que dans ce cas-là, on voit que les recettes de ce type de produits, sont en augmentation de 4.16%, il y a plus d'enfants qui mangent donc il y a plus de recettes.

E. Bertin : Les 2 chiffres ne sont pas totalement exacts mais je pense que cela est une erreur.

B. Romier : Effectivement nous allons régulariser.

H. Jeantet : L'erreur est moins grande qu'en 2018. On s'améliore.

R. Torrès : C'est 262 729.00 € ?

B. Romier : Oui.

✓ **Impôts et taxes (Chapitre 73)**

La hausse de 1.99% s'explique essentiellement par la revalorisation des bases des taxes locales. Les taxes sur l'électricité sont en nette progression. Les produits des droits de mutation ont enregistré une augmentation conséquente de plus de 60 000 €, malgré une baisse des constructions.

C'est pratiquement imprévisible, car les opérations sont très difficiles à prévoir.

H. Jeantet : Mais ce sont souvent des bonnes surprises depuis quelques années avec les droits de mutation. En principe, elles sont plutôt à la hausse.

B. Romier : Oui, mais cette année elle a été particulièrement forte. Donc, pour le BP 2020, il ne faudra peut-être pas reprendre ces chiffres.

✓ **Dotations et participations (Chapitre 74)**

	CA 2017	CA 2018	CA PROVISoire 2019	Variation annuelle moyenne sur la période	% Evolution CA 2019/ CA 2018
DGF (R741)	327 369.00 €	320 759.00 €	313 600.00 €	-2.13%	-2.23%
DSR (R74 121)	60 345.00 €	63 689.00 €	65 327.00 €	4.06%	2.57%
Compensation Exo Taxes foncières (R74 834)	4 819.00 €	4 538.00 €	6 494.00 €	18.64%	43.10%
Compensation Exo Taxes habitation (R74 835)	51 198.00 €	46 100.00 €	62 721.00 €	13.05%	36.05%
Autres participations de l'Etat	10 464.07 €	10 231.00 €	1 620.82 €	-43.19%	-84.16%
Participation commune du GFP	13 688.73 €	9 620.56 €	10 961.00 €	-7.89%	13.93%
Attribution du fonds départemental TP	35 597.93 €	27 413.62 €	16 871.00 €	-30.72%	-38.46%
Participations autres organismes	82 449.30 €	68 654.91 €	52 124.04 €	-20.40%	-24.08%
FCTVA		5 958.57 €	7 524.98 €	26.29%	26.29%

Comme prévu sur le BP 2019, la DGF a légèrement diminuée (-7 159€) et le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle enregistre une baisse encore plus forte que celle annoncée (-38%).

La Dotation de Solidarité Rurale progresse légèrement conformément à la Loi de Finances 2019, tandis que 2019 enregistre une perte des dotations de la CAF.

En 2018, la commune avait également perçu une dotation exceptionnelle de recensement



En moyenne, depuis 2015, nous avons perdu chaque année environ 10 ou 11 % sauf cette année.

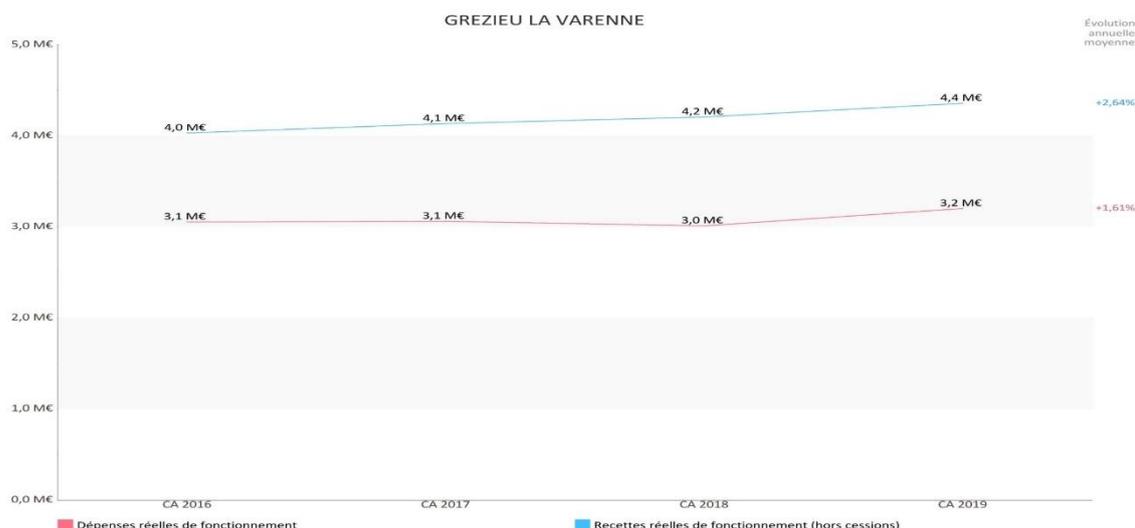
✓ **Autres produits (Chapitre 75)**

Ce chapitre correspond aux loyers encaissés. Il enregistre comptablement une hausse de 40 % en 2019 qui s'explique par la régulation de la TVA sur les années 2017 et 2018 pour un immeuble de rapport. Cette régularisation a donné lieu à l'émission de titres et de mandats au compte 673 en dépenses.

En 2019, cela se traduit par une baisse des recettes des revenus des immeubles encaissés, suite à l'assujettissement à la TVA de la commune pour un loyer.

Malgré une conjoncture économique tendue, notre politique et notre rigueur nous éloignent de l'effet ciseaux.

Il faut, cependant, rester vigilant sur les dépenses réelles de fonctionnement



Nous voyons que les courbes sont parallèles par segment.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT
1. Evolution des dépenses d'investissement

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 412 345 €	1 009 556 €	3 333 224 €	3 817 506 €	1 423 682 €
Dotations (D10)	6 041 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Subventions d'investissement (D13)	0 €	19 000 €	0 €	0 €	0 €
Remboursement d'emprunt (D16)	319 219 €	312 111 €	325 664 €	497 044 €	453 664 €
Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	2 992 407 €	3 106 929 €	847 112 €
Compte de liaison (D18)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisation incorporelle (D20)	72 550 €	36 103 €	15 153 €	864 €	0 €
Subventions versées (D 204)	45 242 €	48 798 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisation corporelle (D21)	515 659 €	65 016 €	0 €	20 450 €	96 640 €
Immobilisation en cours (D 23)	453 634 €	529 528 €	0 €	192 219 €	4 187 €
Autres immobilisations financières (D27)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'équipement (D45)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres (hors 10, 13, 16, 18, 20, 21, 23, 45)	0 €	0 €	0 €	0 €	21 879 €

Donc nous passons dans la partie dépenses, remboursement d'emprunts. Effectivement, nous avons souscrit un emprunt de 3 000 000 € pour l'école en 2017, les remboursements de cet emprunt ont commencé au 1^{er} janvier 2018. Cela commence à diminuer en 2019. Nous verrons par la suite (nous l'avons vu en commission « finances ») les emprunts qui restent en cours.

Ensuite, les 847 112 €, ce sont les AP/CP, tout ce qui est travaux d'investissement qui ont été fait, notamment le sol de la salle des sports, l'accessibilité, et différents travaux d'études.

Nous avons ensuite les immobilisations corporelles, par exemple l'urbanisme, les sommes nécessaires à amener les réseaux électriques suivant si le permis a été accordé ou pas et suivant les distances car il y a des règles à respecter.

H. Jeantet : Dans le total des opérations d'équipement, vous intégrez les AP/CP et les travaux ?

B. Romier : Dans les 847 112 €, oui.

H. Jeantet : Et les travaux du sol du gymnase ? Tout est dedans ?

B. Romier : Oui.

Le niveau d'investissement sur l'année 2019 a connu un ralentissement en raison des phases préparatoires administratives qui se sont révélées plus longues que prévues à cause d'études complémentaires nécessaires avant la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ainsi que la construction du local festif et technique.

Cela est lancé, et malgré le retard qui a été pris sur les eaux pluviales en 2019, on devrait pouvoir le rattraper en 2020.

En effet, le CA 2019 enregistre des restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à 739 820.17 €, plus une enveloppe financière en AP/CP de près de 1 850 000 € sur l'année 2020 qui constitue les principales réalisations inscrites au PPI 2014-2020 pour un montant de 9 880 000 €.

PRINCIPALES DEPENSES INVESTISSEMENT 2019	
Libellé	CA 2019
LOCAL TECHNIQUE ET FESTIF	34 336.00 €
MISE EN ACCESSIBILITE	34 390.00 €
RESEAUX EAUX PLUVIALES	42 047.00 €
DEPLOIEMENT INSTALLATION VIDEO PROTECTION	3 570.00 €
SOL SPORTIF SALLE EUGENE CATALON	83 553.00 €
EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	35 481.00 €
AMENAGEMENT JARDINS FAMILIAUX	16 485.00 €

 **B - SECTION D'INVESTISSEMENT**

2. Evolution des recettes d'investissement

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	601 092 €	537 438 €	3 702 923 €	296 446 €	1 174 325 €
Dotations, fonds divers (R10 hors 1068)	523 203 €	502 767 €	363 621 €	266 374 €	671 855 €
Subventions d'investissement reçues (R13)	77 602 €	34 871 €	300 452 €	6 316 €	197 687 €
Emprunt (R16)	267 €	0 €	3 000 000 €	0 €	0 €
Immobilisation incorporelle (R20)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Subventions reçues (R204)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations (R21+R22+ R23)	0 €	0 €	36 850 €	23 469 €	304 783 €
Participations et créances (R24)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations financières (R27)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres (hors 10,13,16,20,204,21,22,23,26,27)	0 €	0 €	0 €	287 €	0 €

la première ligne, dotations et fonds divers, 671 855 € correspond essentiellement à la récupération de FCTVA comme cela se fait à N+2, cela était en 2017, il y a eu pas mal d'opérations ce qui explique ce montant relativement haut, il y a également la Taxe d'Aménagement (TA) qui a augmenté aussi.

Pour les 304 783 €, ce sont des écritures d'ordres, je ne sais pas si vous vous rappelez, cela a été vu en commission « finances », même en conseil il me semble, cela correspond au mobilier de la cuisine qui avait été classé en équipement et que nous avons basculé en travaux de façon à pouvoir l'amortir.

Je vous rappelle que sur ce mandat, nous avons souscrit un seul emprunt de 3 000 000 € en 2017.

La TA a peut-être augmenté, mais elle est bien moins forte que par le passé. Il y a quelques années au préalable, elle était pratiquement du double.

Les subventions ont été notifiées, mais versées seulement à hauteur de 197 687 €, le solde, soit 213 865 €, sera inscrit en crédits de report sur 2020 ;

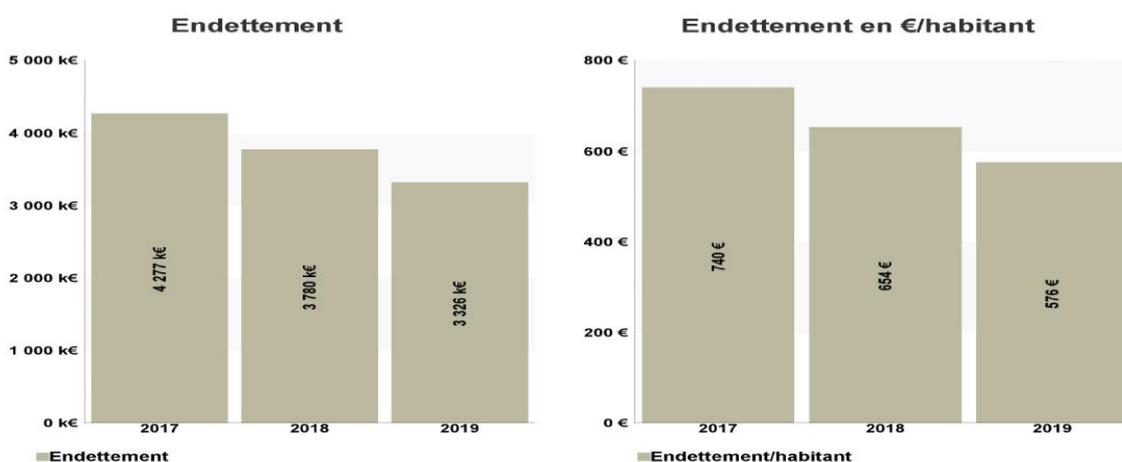
III - ETAT DE LA DETTE :

Cela avait été demandé en commission « finances ».

No de contrat	Montant initial	Capital restant du au 01.01.2020	Date début	Date fin	Libellé Classemen	Libellé taux	Code banque	Libellé
10	221 051.07 €	36 938.59	25/02/2002	25/02/2022	Fixe	TF:4.930%	CERA	N° 10 - ACQUISITION TENEMENT IMMOBILIER
19	600 000.00 €	150 525.14	25/11/2007	25/11/2022	Fixe	TF:4.530%	CERA	N° 19 - ACQUISITION FONCIERE 2007
2	500 000.00 €	144 678.02	25/05/2008	25/05/2023	Fixe	TF:4.440%	CERA	N° 2 - INVESTISSEMENTS 2008
20	600 000.00 €	123 508.03	30/05/2007	30/05/2022	Fixe	TF:4.150%	CM	N°20 - INVESTISSEMENTS 2007
21	110 000.00 €	12 214.06	15/04/2006	15/04/2021	Fixe	TF:3.420%	CACE	N°21 - ACQUISITION FONCIERE 2006
23	300 000.00 €	101 308.65	25/01/2009	25/01/2024	Fixe	TF:4.240%	CERA	N° 23 - INVESTISSEMENTS 2008
24	3 000 000.00 €	2 676 418.44	25/01/2017	25/01/2037	Fixe	TF:1.520%	CERA	N° 24 - Financement investissements 2017-2018
4	150 000.00 €	24 583.22	25/11/2006	25/11/2021	Fixe	TF:4.040%	CERA	N° 4 - ACQUISITION FONCIERE
5	220 000.00 €	15 260.69	31/10/2005	31/10/2020	Fixe	TF:3.280%	CM	N° 5 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
3	220 000.00 €	8 638.69	30/06/2005	30/06/2020	Variable	E3M + 0.20	CM	N° 3 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
18	170 000.00 €	31 601.93	30/03/2007	30/03/2022	Révisable	TGREZIEU	CM	N° 18 - ACQUISITION FONCIERE 2007
TOTAL	6 091 051.07 €	3 325 675.46						

Il y a 2 emprunts qui se terminent en 2020, 2 en 2021, 4 en 2022, 1 en 2023, et un qui se termine en 2024. Ce qui veut dire qu'après 2024, dans 4 ans, le seul qui restera, sera celui de l'école maternelle comme nous avons souscrit sur 20 ans.

Ensuite, Evolution de l'endettement par Habitant :



C'est un point important et une obligation légale du Débat d'Orientations Budgétaires.

Pour rappel, en 2008 l'endettement était de 782.51 € par habitant et en 2010 de 683.33 €.

En 2018, la Moyenne nationale de l'endettement par habitant de la strate était de 847€ contre 654€ à Grézieu-la-Varenne. Bien sûr nous parlons des communes de même strate, donc nous étions très largement en dessous de l'endettement moyen en France.

En 2019, la population prise en compte est celle au 1^{er} janvier 2019, soit 5741 habitant : soit 575€/habitant. Très largement inférieur aux communes de même strate, et nous sommes revenu au niveau de 2011-2012.

Ce faible endettement permettra d'emprunter, car la banque nous prêtera.

Le problème est que si nous faisons des emprunts, les emprunts nous les aurons, mais dans la partie « fonctionnement », les intérêts vont apparaître. Donc cela fera diminuer la CAF nette. Nous risquons de nous rapprocher de l'effet ciseaux. Le fait que l'endettement soit bas, c'est très bien, mais cela n'est pas suffisant, c'est pour cela que sur le DOB, on nous demande de faire apparaître l'épargne brute et l'épargne nette, ce n'est pas le seul critère à prendre en compte pour financer les futurs projets.

En 2020, la population prise en compte est celle au 1^{er} janvier 2020, soit 5846 habitants : soit 503€/habitant.

C'est curieux car en réunions avec plusieurs personnes, il y a trois personnes sur 5 qui pensaient qu'une commune comme Grézieu avait 7 000 ou 8 000 habitants. Nous en sommes loin, mais officiellement nous sommes 5846. Ce sont les chiffres de l'INSEE du recensement 2018.

H. Jeantet : Oui, 2018.

B. Romier : Mais c'est le chiffre officiel communiqué par l'Etat au 1^{er} janvier 2020.

Pour que les communes aient les mêmes dotations, l'Etat veut une base commune à toutes les communes.

H. Jeantet : Dans le PLH que nous verrons tout à l'heure, nous parlons de 6 083 habitants.

B. Romier : Nous avons bien anticipé, nous avons élaboré un PLU qui avait prévu une augmentation de la population de 0,8%, ce qui explique le chiffre que nous avons aujourd'hui, alors que la CCVL a extrapolé la ligne. C'est la raison pour laquelle, la CCVL, dans ses prévisions, indique 6 000 habitants, c'est grâce à notre PLU relativement drastique qui remonte à 2 ans. Nous avons dû gagner, ou ne pas progresser de 100 habitants par rapport à ce qui était prévu. Le fait d'augmenter, cela est très bien, cela fait des rentrées fiscales, mais par contre en construction, en environnement, en sécurité, en réseaux et en espaces publics cela fait des frais supplémentaires. C'est le choix qui avait été fait. Je ne vais pas anticiper sur le PLH, mais c'est une des raisons pour laquelle nous avons débattu à la CCVL, pour que dans le PLH ils ne nous imposent pas le taux d'évolution qu'ils voulaient. Nous avons fait une commission générale ici même, mais nous allons en reparler.

IV- PROSPECTIVE 2020 :

Pour information, le budget 2020 sera voté en suréquilibre au niveau de la section d'investissement, ce qui permettra l'inscription de nouvelles dépenses. Nous sommes en train de le pointer, nous avons dit entre 400 et 500 000 €.

A. Martins-Ferreira : Cela a encore changé hier. Nous allons réserver le montant.

B. Romier : Je ne fais pas de commentaire. Cela me désespère.

A- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	CA PROVISoire 2019	BP 2019	PREVISION BP 2020	Evolution BP 2020/CA 2019 en %	Evolution BP 2020/ BP 2019 en %
Charges à caractère général (D011)	793 050.62 €	817 121.00 €	888 554.00 €	12.04%	8.74%
Dépenses de personnel (D012)	1 529 174.20 €	1 576 760.00 €	1 638 520.00 €	7.15%	3.92%
Autres charges de gestion courante (D65)	406 140.85 €	422 108.00 €	412 718.00 €	1.62%	-2.22%
Atténuation de produit (D014)	154 228.47 €	176 600.00 €	161 600.00 €	4.78%	-8.49%
Charges financières (D66)	75 066.53 €	80 000.00 €	64 500.00 €	-14.08%	-19.38%
Charges exceptionnelles (D67)	26 849.40 €	4 340.00 €	13 160.00 €	-50.99%	203.23%
TOTAL DEPENSES REELLES	2 984 510.07 €	3 076 929.00 €	3 179 052.00 €	6.52%	3.32%

Dans les charges à caractère général, nous prévoyons 12,04% d'évolution, ce qui peut paraître important, l'explication est qu'il y aura encore probablement une hausse des effectifs scolaires, la location du DAB, et contrairement à ce qui s'était passé, nous sommes pratiquement certains pour différentes raisons que nous allons pouvoir relancer l'activité de l'espace jeunes avec des dépenses budgétisées à hauteur de 15 650 €.

H. Jeantet : Quel est ce projet extraordinaire qui apparaît d'un seul coup pour l'espace jeunes alors qu'il est fermé depuis octobre 2018 ? A un mois des élections, je trouve cela extraordinaire que pendant

un an et demi il est été moribond et que la veille des élections nous avons un projet extraordinaire à 15 650 €.

B. Romier : c'était pour vous faire enrager.

H. Jeantet : Je vois bien, mais je trouve dommage que vous n'ayez pas plus anticipé et réagi plus vite sur ce dossier.

M. Fayolle : Monsieur Jeantet, arrêtez d'être de mauvaise foi, pendant un an et demi nous avons fait des actions jeunesse, si vous aviez été un petit peu plus assidu, vous l'auriez su.

H. Jeantet : Je crois que j'étais quasiment à toutes les commissions Madame.

M. Fayolle : Je ne vous ai vu sur aucune des actions jeunesse.

H. Jeantet : L'espace jeunes, non, il n'y avait rien, je ne risquais pas d'y aller. Vous me citerez toutes les actions jeunesse et celles où je n'ai pas été.

B. Romier : Non, mais peu importe pour l'équipe qui sera en place, nous aurons prévu sérieusement 15 650 €.

M. Fayolle : Nous ne l'avons pas sorti du chapeau cette somme. C'est une somme que nous estimons avec un fonctionnement, si nous arrivons à recruter un directeur espace jeunes et je pense que vous serez le premier à nous dire que, effectivement, cela est difficile de recruter un directeur d'espace jeunes.

B. Romier : J'ai dit que nous avons bon espoir.

M. Fayolle : Il faut bien anticiper et prévoir.

Focus sur les charges de personnel

Les dépenses de personnel devraient enregistrer une forte hausse en 2020, suite à la prise en compte de plusieurs facteurs :

- L'augmentation du temps de travail de 3 agents, pour dégager 25H hebdomadaire sur l'ouverture de l'agence postale communale,

Les 3 agents augmenteront leur temps de travail que de 21H, puisqu'il y a 4H qui seront mutualisées avec les services de la commune. Ce qui fait que 3 personnes qui passent de 80% à 100% auront une augmentation de 1,33 %.

H. Jeantet : Dans les recettes de fonctionnement, je suis un peu surpris que nous soyons frileux car en principe dans les impôts et taxes, nous avons plutôt une population, même si elle est canalisée à 0,8 ou 1 %, elle va quand même plutôt augmenter puisque l'assiette augmente même si le taux n'augmente pas. Nous avons plutôt des bonnes surprises, malgré tout, au niveau des droits de mutation.

B. Romier : Mais nous sommes en dépenses là.

H. Jeantet : Oui, mais je reviens sur les recettes.

B. Romier : C'est après.

H. Jeantet : Alors, dans les charges exceptionnelles, en 2020, on met 13 160 € de charges exceptionnelles, en 2019 et en 2017 nous étions à 26 849 €, pourquoi nous revenons à 50% de ces charges exceptionnelles ?

B. Romier : C'est relativement imprévisible, je crois, Arminda confirmera. Ce sont des atténuations de charges à la demande de la trésorerie.

H. Jeantet : Donc deux années de suite, nous avons eu les mêmes montants, 26 847 en CA 2017 et CA 2019, et au BP 2020 on note que 13 160 €. Je pense que si nous voulons être prudents, soyez le jusqu'au bout.

B. Romier : Oui, ce ne sont pas des grosses sommes. Nous pouvons effectivement le passer à 26 000 € pour être prudents, mais nous ne savons pas bien ce qui va en ressortir.

- L'anticipation du remplacement d'agents actuellement en arrêt maladie (2 postes à temps complet),
- La création d'un 8^o poste d'ATSEM à compter de septembre, en cas d'ouverture de classe ainsi que l'augmentation du temps de travail pour l'entretien de cette salle,
- Le glissement vieillesse technicité (GVT),
- La poursuite du Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR).

Si nous comparons les dépenses de personnel par habitant, au CA 2019 nous étions à 276 €, au BP nous allons être à 280 € et si nous comparons avec des communes de même strate, nous sommes pratiquement moitié moins, puisqu'ils sont à 532 €.

A- SECTION DE FONCTIONNEMENT

2. Les recettes de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	CA PROVISoire 2019	BP 2019	PREVISION BP 2020	Evolution BP 2020/CA 2019 en %	Evolution BP 2020/ BP 2019 en %
Atténuations de charges	68 270.00 €	27 500.00 €	68 500.00 €	0.34%	149.09%
Produits des services	296 772.00 €	323 390.00 €	316 267.00 €	6.57%	-2.20%
Impôts et taxes	3 344 103.00 €	3 095 266.00 €	3 267 648.00 €	-2.29%	5.57%
Dotations et participations	537 269.00 €	528 896.00 €	537 835.00 €	0.11%	1.69%
Autres produits	97 321.00 €	69 845.00 €	67 345.00 €	-30.80%	-3.58%
Produits exceptionnels (hors cessions)	12 839.00 €	2 000.00 €	2 500.00 €	-80.53%	25.00%
TOTAL RECETTES REELLES	4 356 574.00 €	4 046 897.00 €	4 260 095.00 €	-2.21%	5.27%

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements de charges du personnel absent qui augmentent. Dans les produits de services, cela concerne essentiellement la participation scolaire, dans impôts et taxes, nous avons anticipé une baisse, essentiellement due au droits de mutations, nous ne sommes pas certains qu'ils soient aussi favorables que cette année. Autres produits, nous diminuons car ce sont des dotations que l'on va perdre avec la location du bâtiment de la Poste, il y a des travaux à faire, il sera peut-être mis à la location en 2020, mais pas tout de suite.

H. Jeantet : Le reversement par la Poste des agents, il figure où ? Nous allons avoir une contribution de la Poste ?

B. Romier : Cela est compris dans les dotations et participations. Nous avons une participation de 1 043 € par mois.

H. Jeantet : D'accord, et nous restons sur le même montant que le C.A provisoire de 2019 ?

B. Romier : Oui.

H. Jeantet : Dans les produits de services, les 316 267 €, la différence par rapport au C.A provisoire de 2019 correspond aux prestations de l'espace jeunes ?

B. Romier : Non, ce sont les participations scolaires.

H. Jeantet : J'ai cru que comme l'espace jeunes allait revivre, il allait y avoir des rentrées d'argent.

B. Romier : Malheureusement, les rentrées d'argent de l'espace jeunes sont bien moins importantes que les dépenses.

H. Jeantet : C'est bête, pourtant le projet est à la hauteur.

B. Romier : Comme nous sommes pessimistes, j'ai dit que nous ne le dirons pas, mais nous l'avons dit.

H. Jeantet : Est-ce que cela n'est quand même pas frileux par rapport aux impôts et taxes ou nous sommes en dessous du C.A provisoire 2019 alors que nous savons que l'assiette va augmenter, que nous aurons quand même une progression de la population ? Nous avons plutôt des nouvelles positives au niveau des droits de mutation, je trouve que cela est un peu frileux.

B. Romier : Les droits de mutation, je pense qu'il faut les oublier.

H. Jeantet : Ce qui veut dire que la commune arrête de vivre ? Plus de droits de mutation, plus de rentrées d'argent.

B. Romier : Non je n'ai pas dit cela, mais il faut les oublier en « augmentation » telle qu'il y a eu cette année. Nous sommes revenus au montant de 2017, car nous ne sommes pas certains que cela soit aussi favorable. Mais nous avons quand même inscrit 325 000 €, nous avons enlevé l'évolution.

H. Jeantet : Je pense que nous pourrions être un tout petit peu plus optimistes.

B. Romier : A la limite, ce sont des recettes. Si la réalité dépasse, tant mieux.

Focus sur la fiscalité

Éléments de fiscalité	En milliers d'euros	En euro par habitant	Moyenne de la strate
Bases nettes 2018 imposées au profit de la commune			
Taxe d'habitation (y compris THLV)	10 956	1 938	1 359
Foncier bâti	6 782	1 200	1 276
Foncier non bâti	53	9	17
Taux	<u>Taux voté 2018</u>		<u>Taux moyen de la strate</u>
Taxe d'habitation (y compris THLV)	11,90 %		15,21 %
Foncier bâti	19,00 %		20,88 %
Foncier non bâti	51,20 %		52,84 %
Produits des impôts locaux 2018			
Taxe d'habitation (y compris THLV)	1 304	231	207
Foncier bâti	1 294	229	266
Foncier non bâti	27	5	9

Ce tableau n'est pas de nous, il nous est fourni par la Direction Générale des Collectivités Locales. Simplement, si nous comparons les taux de notre commune et ceux des communes de même strate, nous sommes bien en dessous. Nous ne l'avons pas remis, mais également, de mémoire, nous avions fait l'année précédente la comparaison des différentes taxes d'habitation (qui disparaît) et foncière entre Grézieu et les communes de la CCVL, nous étions sensiblement au milieu.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Evolution des dépenses d'investissement

PRINCIPALES DEPENSES INVESTISSEMENT 2020	
Libellé	Prévisions 2020
LOCAL TECHNIQUE ET FESTIF	472 878.00 €
MISE EN ACCESSIBILITE	149 219.00 €
RESEAUX EAUX PLUVIALES	1 651 825.00 €
DEPLOIEMENT INSTALLATION VIDEO PROTECTION	158 780.00 €

B. Romier : Pour la vidéo protection, c'est la somme maximale.

R. Torrès : Je voudrais juste faire une remarque, lors des vœux la semaine dernière, tu as annoncé la construction de 10 ou 12 places de stationnement. Cela n'est pas budgété ?

B. Romier : Mais cela dépend de l'équipe. Non, cela n'est pas noté, mais dans les travaux qui vont être réalisés, à l'arrière, les places seront faites, mais pas de manière définitive. Elles seront accessibles.

J-L. Duvillard : La démolition de l'ancien local de stockage libérera un espace de parking. Il ne sera pas matérialisé sur ce budget-là, en tant qu'enrobé ou autre revêtement, ni le marquage des places, mais de ce fait, cela va libérer 20 places de parking.

R. Torrès : Oui, enfin lors de l'annonce aux vœux, c'était bien précisé qu'il y aurait 10 ou 12 places de parking.

J-L. Duvillard : Les gens vont se garer ici.

B. Romier : Après les travaux, dans la somme qui est indiquée ici, il y aura une vingtaine de places où les gens pourront se garer. Simplement cela ne sera pas goudronné.

R. Torrès : Et cela ne sera pas matérialisé non plus.

J-L. Duvillard : Ce sera en concassé. Effectivement, il n'y aura pas des bandes blanches au sol, mais on fait confiance aux gens pour se garer dessus.

B. Romier : Il y aura donc 20 places de stationnement.

H. Jeantet : Selon la façon dont les gens se garent. Nous n'évoquons que les choses que nous réalisons.

B. Romier : Vous ne devez pas évoquer grand-chose.

H. Jeantet : Pour l'instant, nous ne sommes pas aux manettes. Nous n'avons aucune délégation et nous sommes 7 sur 28.

B. Romier : Je sais bien que les promesses n'engagent uniquement que ceux qu'ils les font. Passons. Pour les places de stationnement, malgré tout, elles seront sécurisées car nous allons récupérer les débords de la halle, il y aura un passage qui sera fait, et les piétons ne marcheront pas sur les places de stationnement.

R. Torrès : Ce n'est pas là également où il y aura une noue ? Et il y aura un cheminement à côté ?

J-L. Duvillard : Oui.

B. Romier : Il manquera que le goudron.

R. Torrès : Et la matérialisation.

B. Romier : D'autres remarques importantes ?

SECTION D'INVESTISSEMENT

2. Evolution des recettes d'investissement

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020		
	BP 2019	Prévisions 2020
Dont FCTVA (R10222)	436 480.00 €	544 500.00 €
Taxe d'aménagement (R10226)	230 000.00 €	150 000.00 €
Subventions (13)	312 640.33 €	23 000.00 €
Excédent reporté (R001) prévisionnel au 06.12.2019	141 236.00 €	1 153 000.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) prévisionnel au 06.12.2019	1 053 299.00 €	850 000.00 €
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement prévisionnel au 06.12.2019	1 080 238.40 €	1 100 000.00 €
Restes à réaliser	528 455.00 €	299 265.00 €
TOTAL	3 782 348.73 €	4 119 765.00 €

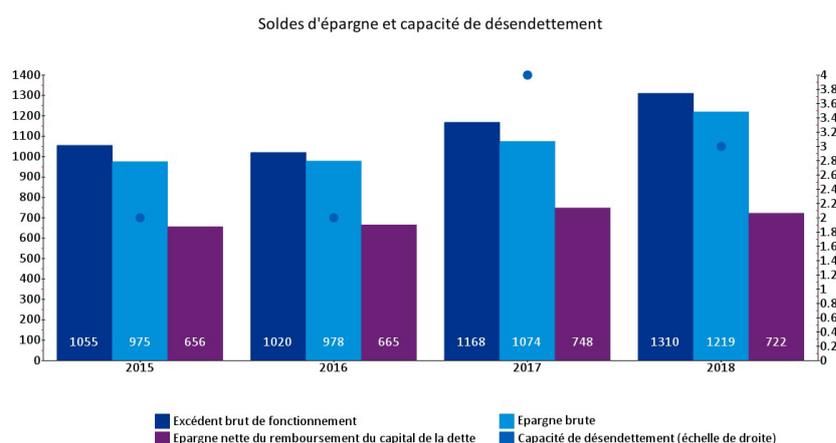
B. Romier : Il y a une erreur, sur la colonne du milieu, ce n'est pas le BP 2019, mais le CA 2019.

Donc vous avez le FCTVA qui est estimé par rapport aux travaux N-2, la taxe d'aménagement, que nous avons fait un peu diminuer car cela est lié étroitement avec les constructions, les subventions, et les éléments en rouge qui sont en train d'être pointés : le premier correspond à l'excédent d'investissement, 1 153 000 € cela paraît beaucoup car nous avons marqué pas mal de choses en investissement qui auraient pu être commencées en 2019 mais les sommes ne sont pas annulées, elles sont reportées.

E. Bertin : Les 739 000 € de reporté sont inclus dedans ?

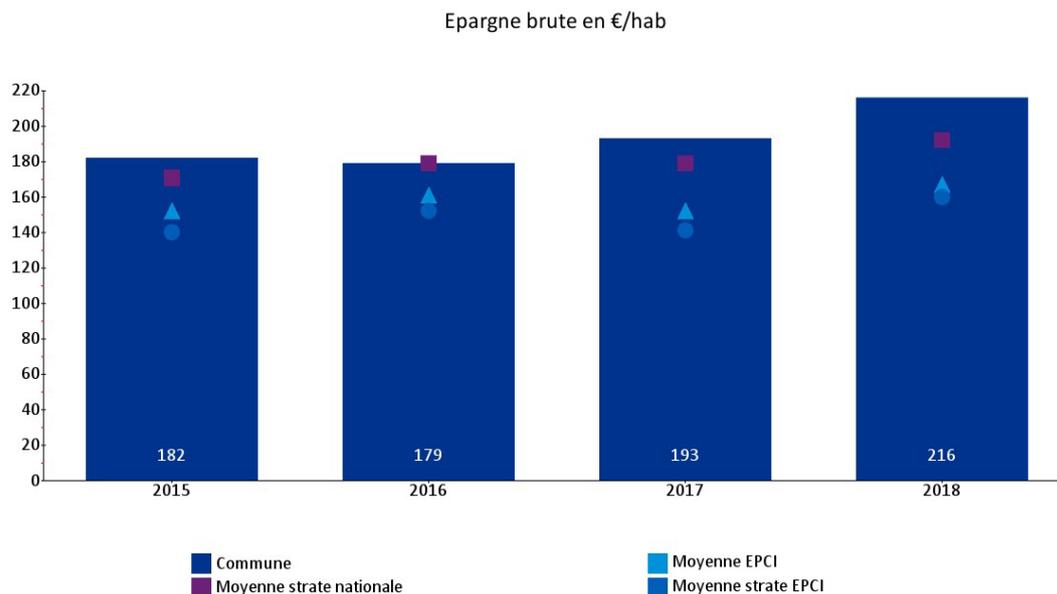
B. Romier : Oui l'excédent de fonctionnement capitalisé qui sera reversé à l'investissement.

C- OÙ SE SITUE LA COMMUNE

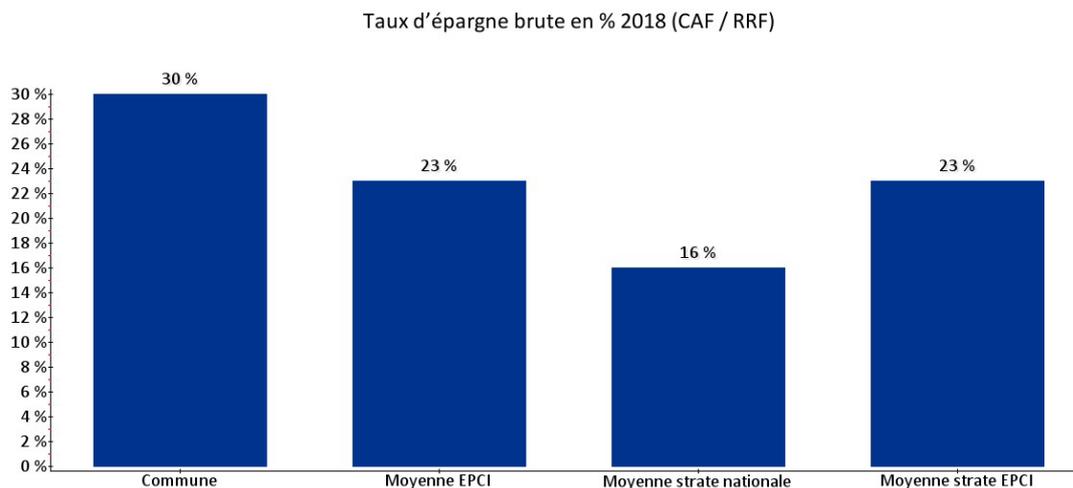


Là aussi, c'est une obligation légale de faire apparaître l'épargne brute et l'épargne nette. Pour investir ce qui compte essentiellement c'est l'épargne nette. Dans les petits rectangles bleus vous voyez des points. Ces points représentent le fameux indice de kofler qui est un complément pour annualisé l'endettement de la commune. Le kofler est le nombre d'années théoriques que la commune mettrait à

éteindre sa dette si elle y consacrait la totalité de ses recettes de fonctionnement. Ce qui veut dire, que plus l'indice de kofler est haut, plus la commune est non seulement endettée, mais elle est aussi moins favorable à investir. Cela tiens compte à la fois de l'endettement, et de l'investissement. Actuellement nous sommes régulièrement autour de 2, nous sommes montés à 4 car nous avons emprunté et là nous avons de nouveau baissé. C'est un indice important qui permet de voir que nous pouvons investir.



Nous avons l'épargne brute par habitant. Si nous prenons les communes de même strate, Grézieu est en bleu, et les communes de même strate sont sur le petit carré violet. Ce qui veut dire que notre épargne brute par habitant est relativement plus importante que pour les communes de même strate.



Ceci représente la capacité d'autofinancement CAF divisée par les recettes réelles de fonctionnement.

H. Jeantet : Il est proposé de voter le BP le 21 février, il y a certaines communes qui le votent après les élections, pour laisser à la future équipe et aux futurs élus de pouvoir le voter. Nous, c'est un choix de le voter avant, donc en frais de gestion, ce sera après des D.M, nous aurions pu éventuellement

voter le budget un tout petit peu plus tard dans le temps ce qui aurait pu permettre aux nouveaux élus d'avoir un projet un peu plus à eux que celui-ci.

B. Romier : Excusez-moi, mais là il n'y a aucun projet nouveau.

H. Jeantet : Nous aurions pu le décaler un peu, car là on nous dit que cela permettra aux prochains élus, par décision modificative de modifier, cela est une méthode. Mais nous aurions pu aussi le décaler un peu dans le temps. C'est un choix.

B. Romier : C'est un choix, et nous n'avons pas voulu déroger à l'habitude qui était que élections, ou pas, nous votions toujours le budget en février.

H. Jeantet : Dans les investissements, nous avons eu quelques surprises par rapport aux premiers chiffres qui avaient été annoncés, et puis après, dans l'évolution, que ce soit pour la vidéo protection, les réseaux d'eaux etc... Ce qui fait que nous avons des investissements à venir pour l'année 2020 qui sont très figés et très lourds. Nous avons des AP/CP très importantes, ce qui veut dire que moi dans ce projet-là de budget, je ne vois pas ou bien je n'ai pas vu pour le site de l'ancienne école maternelle, ni pour les voies vertes, pour les modes doux, ni pour les écoles, pour l'aménagement éventuel de la circulation et des carrefours.

B. Romier : Attendez, nous ne sommes pas en réunion électorale.

H. Jeantet : Nous sommes dans un DOB, un DOB c'est un BP et un BP c'est un projet de budget pour l'année qui arrive. Je dis simplement que je le trouve un peu frileux et je trouve que cela est dommage car nous n'avons pas de projets pour ces choses-là à moins que je ne les ai pas vus.

B. Romier : Vous n'avez pas vu, et vous n'avez surtout pas écouté. Vous voulez que je recommence ?

H. Jeantet : Pour le site de l'ancienne école, est ce qu'il y a un projet ?

B. Romier : Je vous ai expliqué 2 fois en introduction, et dans une deuxième partie, en disant que ce DOB et ce budget faisaient uniquement ce qui était prévu, de façon à laisser à la nouvelle équipe, le choix de ce qu'elle voudra faire. Je pense que c'est un signe d'honnêteté. Si nous avions fait ce que vous me dites, on nous aurait reproché d'avoir trop anticipé et qu'il ne reste plus beaucoup de marge de manœuvre.

H. Jeantet : Très bien, je dis simplement qu'il y a de la gestion, mais vu les AP/CP et les investissements qu'il y a et qui sont déjà prévus, il y a peu de marge de manœuvre.

B. Romier : Les AP/CP ne datent pas d'aujourd'hui et vous les avez votées.

H. Jeantet : Oui, nous les avons votées, mais nous avons eu des augmentations qui font que cela a un peu plombé le budget.

B. Romier : Non.

H. Jeantet : Si, le réseau d'eaux pluviales, au début, il y a eu des modifications de travaux qui ont fait que cela coûte plus cher. La vidéo protection, nous étions au début entre 62 000 € et 100 000 €, et nous finissons à 162 000 €.

B. Romier : Monsieur Jeantet, encore une fois, vous déformez la réalité. Vous reprendrez le conseil municipal où vous m'aviez interrogé, et j'avais dit à l'époque

H. Jeantet : Que cela était évolutif.

B. Romier : Oui, mais que l'ordre de dépenses était de 150 000 €. C'est ce que j'ai dit, et j'ai bonne mémoire.

H. Jeantet : Premier chiffrage, je crois que nous étions autour des 60 000 €.

B. Romier : Vous avez la mémoire courte, c'est inquiétant ça.

H. Jeantet : Je vous retrouverai le document.

B. Romier : Sans problème, c'est comme l'ATSEM que Renée évoquait, sans problème. Les documents font foi, je pense à certains compte-rendu des séances plénières de la CCVL, c'est bien qu'il y ait un écrit. Pour que les personnes ne puissent pas dire (c'est un petit peu ce que vous faites) que ce qui a été dit n'est pas vrai. Quand nous nous engageons, il faut respecter ses engagements. En ce qui concerne les eaux pluviales, cela a évolué car l'Etat nous a imposé certaines contraintes. Mais il faut savoir que cela n'a pas tant évolué que cela, car en raison du principe choisi, qui est un principe de tranchée drainante, les subventions seront bien plus importantes puisqu'elles seront de l'ordre de 400 à 500 000 €. Là aussi, reprenez les compte-rendu des conseils municipaux, et nous verrons qui a raison. On en reparlera, cela serait intéressant de comparer les chiffres et de voir qui de vous ou moi avait raison.

J-L. Duvillard : Pour revenir sur les eaux pluviales, effectivement cela représente une charge sur le budget de l'année prochaine, mais il a déjà été voté et acté. C'est simplement un report de financement. Ce n'est pas quelque chose qui est tombé comme cela et qui ligotera la prochaine équipe.

B. Romier : Oui, cela a été présenté et voté. Ce n'est pas arrivé aujourd'hui. Cela fait un an que nous en parlons.

H. Jeantet : Je faisais un constat que l'année prochaine, en effet, il y aura des investissements très lourds.

B. Romier : Oui, mais c'est le conseil municipal dont vous faites partie, qui s'est engagé. Nous pouvons reprendre les délibérations, elles ont toutes été votées à l'unanimité. C'est comme le P.L.U, il a été voté à l'unanimité. Pour l'éclairage public, si nous reprenons les délibérations, il y a eu 3 abstentions, dont une personne de la majorité. Ce qui veut dire qu'il y a eu 2 abstentions de votre groupe, éventuellement, donc ce qui veut dire que majoritairement, vous avez voté pour l'extinction de l'éclairage public. Maintenant, nous vous entendons dire que cela est une catastrophe.

H. Jeantet : Nous pouvons jouer sur ce qui est comptabilisé ou pas, mais en ce qui me concerne, je me suis abstenu.

B. Romier : Vous pouvez reprendre le compte rendu, c'était en 2017, sur les 7 de votre « famille », il y en a au moins 5 qui ont voté pour.

R. Torrès : Il me semble qu'à l'époque, quand cela a été voté, nous avons dit que nous allons faire un essai. Est-ce que nous connaissons les conclusions de l'essai ?

B. Romier : Madame Torrès, si vous étiez venue à une réunion publique, c'est ce que j'ai dit. Cela remonte à septembre 2017, si nous voulons que l'essai soit significatif, il faut bien faire un essai sur 2 ans. Et après cela sera, dans le cadre de la participation citoyenne, aux personnes de Grézieu de choisir ce qu'ils veulent ou pas.

H. Jeantet : La participation citoyenne votera. Très bien.

B. Romier : Les promesses sont des engagements. Si nous prenons des engagements, il faut les tenir.

H. Jeantet : Pour l'instant, la lumière est revenue au centre de la commune.

B. Romier : C'est une demande de certains commerçants pendant les fêtes.

H. Jeantet : Il y a eu un coup d'essai avec une modification en cours de parcours.

B. Romier : Non pas spécialement.

H. Jeantet : Vous nous avez juré grand dieu ici que cela ne jouait absolument pas sur un problème de sécurité. Le problème est que nous avons remis la lumière au centre du village pour un problème de sécurité sur demande des commerçants.

J-L. Duvillard : C'est uniquement sur une demande précise, et on va dire un « affolement » de cette personne. Nous avons accepté la demande de remettre la lumière (uniquement pendant la période des fêtes) suite à un méfait sur cette portion de la commune chose qui sera enlevée à partir de maintenant en attendant d'éventuelles modifications plus globales en fonction de ce que les gens voudront et de ce que les élus décideront aussi.

B. Romier : Comme disait Jean-Luc, c'est un essai et d'autre part toute cette partie va être couverte par un système de caméras. Donc sur ce secteur, il est possible pour que les caméras puissent filmer sans devoir prendre des caméras trop spécifiques, que l'on soit amené à la remettre. C'est un double essai.

Autre chose, j'ai discuté avec les gendarmes tout récemment, il y a très peu de cambriolages qui ont lieu entre minuit et 5 h du matin. Cela doit représenter 5 ou 6 %. La majorité des cambriolages ont lieu entre 17h et 20h, et le matin. Ce n'est pas l'éclairage qui fait la sécurité.

H. Jeantet : Les commerçants, a priori, cela a été plutôt dans la nuit.

B. Romier : Il y en a qui vous disent que si c'est dans le noir, les malfaisants se font remarquer, et s'il y a l'éclairage cela est plus facile de s'introduire.

D'autres questions avant de passer au vote ?

E. Pradat : J'ai les noms pour l'éclairage public, les trois abstentions. Je ne vais pas les dire, je les vends. C'était le 20 septembre 2017.

B. Romier : Donc j'avais bien raison.

E. Pradat : Je n'ai pas dit que tu avais raison. Il y en avait 2 dans notre groupe et un dans ton groupe.

E. Pradat : Si je peux dire pour Julie, tout à l'heure j'ai parlé de l'ONDAM

B. Romier : Pourquoi pour Julie ?

E. Pradat : Parce que sinon quand elle va relever elle ne va pas comprendre. L'ONDAM est l'enveloppe de dépenses de l'assurance maladie qui est votée par le parlement. C'est 200 milliards d'euros de votés par an. Il y a un peu moins de 100 milliards pour l'hôpital, et un peu moins de 100 milliards pour la ville. Et il y en a un peu plus pour la ville que pour l'hôpital. Et juste une dernière information le budget de l'armée se compte en milliards (30 ou 40 milliards), c'est pour vous montrer qu'en France nous dépensons 200 milliards pour la santé, un peu plus de 30 milliards pour la défense, et pour l'éducation nationale cela est entre 30 et 40 milliards aussi.

C'est juste une information que je vous donne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

PREND ACTE, pour le budget communal 2020, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires

b. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention avec la BRINKS pour l'installation d'un Distributeur Automatiques de Billets :

B. Romier : A partir du 6 février 2020, la banque postale cesse son activité bancaire sur la commune de Grézieu-la-Varenne concomitamment aux services postaux. Cela implique la suppression du Distributeur Automatique de Billets (DAB).

B. Boulange : Bernard, excuse-moi, mais nous n'avons pas voté le DOB ?

B. Romier : Si nous avons voté que le débat avait bien eu lieu, et personne n'était contre.

B. Boulange : D'accord, excuse-moi.

B. Romier : C'est un peu spécial, oui.

B. Romier : Il a été établi par l'assemblée délibérante, par délibération du 20 septembre 2019, que le DAB, situé au centre bourg constitue un service indispensable pour les grézirots. Confronté au refus des services de La Poste de maintenir l'actuel DAB sur site, des contacts ont été pris afin de rechercher un établissement bancaire afin de maintenir le DAB au centre du village.

Nous nous étions renseignés, et la somme était relativement importante, donc nous nous sommes repliés sur l'offre de la BRINK'S.

A ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint à la présente note, l'offre de services de la BRINK'S et de bien vouloir m'autoriser à :

- Signer la convention relative à la réalisation d'un audit technique et de conformité du site préalable à l'installation d'un distributeur automatique de billets,
- Signer la convention de service relative au Point Cash et tout autre document afférent audit dossier.

Je précise que le montant de la dépense sera inscrit au BP 2020.

B. Romier : Vous avez la convention, je ne vais pas tout lire, vous l'avez déjà eu.

E. Bertin : J'ai quelques petites questions, est ce que nous connaissons aujourd'hui, le nombre de retraits mensuels qui sont effectués à la Poste ?

A. Martins-Ferreira : Ils ont refusé de nous communiquer le nombre, c'est un élément confidentiel.

R. Torrès : Ils ne donnent pas la réponse.

B. Romier : Nous allons le constater.

R. Torrès : Oui, mais le montant mensuel sera différent. Avant de prendre une décision, nous pourrions avoir tous les éléments.

B. Romier : Nous partons sur le fait que le montant maximal est de 1 300 €.

R. Torrès : Ce n'est pas le maximum, c'est le minimum.

B. Romier : Non, le tarif est dégressif.

E. Bertin : Nous allons déjà commencer par voir si nous avons les 1 500 retraits par mois.

R. Torrès : Si tu as plus de 1 000 transactions par mois, mais si tu en as moins ?

J-C. Corbin : Alors on payera 1 300 € tous les mois.

R. Torrès : Non, si nous en avons moins, nous payerons beaucoup plus.

B. Romier : Page 4,

ARTICLE I. CONDITIONS TARIFAIRES

Le montant du forfait mensuel est fixé à 1300 € HT.

En fonction du nombre de transactions effectivement réalisées sur le DAB le mois précédent, la dégressivité suivante sera appliquée au montant du forfait mensuel :

B. Romier : 1 300 € est bien la somme maximale.

E. Bertin : Si tu prends la page 5, il y a un supplément forfaitaire de 200 € facturé si tu n'atteints pas les 1 000 opérations par mois.

B. Romier : D'accord, c'est 1 500 € maximum. C'est 200 € maximal à partir du quatrième mois. Ils nous laissent le temps de le mettre en place. Donc si vous voulez, au maximum nous aurons 1 500 €. Donc cela ferait environ 18 000 ou 20 000 € par an alors qu'avec une banque cela serait 50 000 €.

R. Torrès : Lorsque tu nous as parlé de garder le DAB, tu nous avais parlé de 12 000 € par an.

B. Romier : C'est les chiffres que nous avons eu à l'époque.

R. Torrès : Ils doivent avoir beaucoup de demandes, et ils augmentent les prix.

E. Bertin : J'ai une autre question, il est aussi sujet de prendre une assurance pour le local qui est à la charge de la commune ?

B. Romier : Oui.

E. Bertin : Donc cela s'ajoute aux 18 000 € éventuels ?

B. Romier : Oui.

E. Bertin : Vous avez déjà fait des consultations ?

A. Martins-Ferreira : Non, car il y a déjà l'étude de faisabilité, et ils vont peut-être exiger des travaux supplémentaires.

E. Bertin : D'accord, vous nous donnerez le montant à ce moment-là. Je trouve dommage que nous n'ayons pas le nombre de retraits aujourd'hui. Cela me paraît être la base de la négociation. La BRINK'S ne peut pas l'obtenir ?

A. Martins-Ferreira : J'arrive déjà difficilement à les joindre.

B. Romier : Nous nous sommes renseignés pour savoir cela, mais la Poste ne veut pas nous le communiquer.

H. Jeantet : C'est incroyable. On prend le relai au niveau de leurs services et ils ne veulent pas nous communiquer leurs chiffres.

A. Martins-Ferreira : Ils partent du principe que cela tombe sous le secret bancaire.

E. Bertin : Le nombre de retraits ? Cela est affiché dans toutes les banques.

E. Bertin : Dans le document, il est noté que la BRINK'S s'occupe de la gestion du contrat, mais qu'elle peut prendre, pour la maintenance du site, des sous-traitants. Avez-vous les noms des sous-traitants éventuellement ? Car la qualité de la prestation selon le sous-traitant n'est pas la même.

A. Martins-Ferreira : Non, aujourd'hui j'ai le nom et le numéro d'un commercial, nous avons essayé de les joindre pendant 3 mois et j'ai eu ces documents en passant par Paris. J'ai des renseignements uniquement par mail, tant que nous n'avons pas délibéré, ils ne perdent pas de temps à répondre. Ils partent du principe qu'ils sont énormément sollicités et que cela n'aboutit pas.

B. Romier : C'est le fait de délibérer qui déclenche, ils ne veulent pas travailler pour rien.

J-C. Corbin : Tu penses à quel sous-traitant Eliane ?

E. Bertin : Il y en a plusieurs. Je ne donnerais pas de noms.

J-C. Corbin : Sur le transport de fonds ?

E. Bertin : Sur le transport de fonds il y a Prosegur, la BRINK'S, il y a 3 ou 4 sociétés qui font le transport de fonds.

J-C. Corbin : Si la BRINK'S le met en place, c'est bien pour pouvoir passer avec eux ?

E. Bertin : Pas forcément, cela dépend de la tournée.

B. Romier : Donc dès que nous aurons délibéré, ils reviendront vers nous.

R. Torrès : La vidéo protection est à leur charge ou à la nôtre ?

B. Romier : A la nôtre.

R. Torrès : C'est un peu gênant, car nous prenons une délibération sans avoir tous les éléments.

G. Garnier : C'est quand même important d'avoir un DAB.

R. Torrès : Oui je suis d'accord. Mais c'est comme cela que nous sommes à 12 000 € et qu'après nous arrivons à 25 000 €.

B. Romier : Non, pas 25 000 €. Mais même si nous arrivons à 20 000 €, nous n'avons pas le choix, c'est le tiers d'une banque.

R. Torrès : Oui c'est le tiers d'une banque, mais nous avons le choix de le prendre ou de ne pas le prendre. Je comprends que cela est un service à la population.

B. Romier : Chacun fait comme il veut, mais je me vois mal ne pas le reprendre, même à 20 000 €. Même s'il n'y avait pas eu la BRINK'S, cela n'engage que moi, mais à 30 000 € ou 40 000 € il aurait fallu le reprendre, par rapport à la population, cela est indispensable.

E. Bertin : Je pense qu'il faudrait communiquer auprès des Grézirois pour qu'ils utilisent bien le distributeur.

J-C. Corbin : Même pour tous nos retraits autant les faire sur Grézieu.

E. Bertin : Il y a quand même un bémol, les retraits effectués sur des distributeurs autres que ceux d'une banque, au bout de 4 retraits vous êtes facturés.

B. Romier : D'autres questions comme je n'ai pas tout lu ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
---------	------

0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

AUTORISE Monsieur le maire à :

- Signer la convention relative à la réalisation d'un audit technique et de conformité du site préalable à l'installation d'un distributeur automatique de billets,
- Signer la convention de service relative au Point Cash et tout autre document afférent audit dossier.

DIT que la dépense sera inscrite au BP 2020.

c) Acceptation de la subvention relative à la répartition 2019 du produit 2018 des amendes de police :

J-L. Duvillard : Comme chaque année, vous connaissez le principe des amendes de police, nos amendes ne sont pas directement reversées à la commune mais au département. Nous avons demandé au département par délibération du 18 mai 2018 l'attribution d'une subvention. Cette subvention varie chaque année. Pour mémoire :

2015	Acquisition radar pédagogique solaire	794,00
2016	Création piste cyclable chemin de l'hippodrome	3 938€
2017	Réfection du tronçon pavés usés grande rue	21 200€
2018	Acquisition radars pédagogiques	6 316€
2019	Réalisation des travaux de réfection des pavés du passage surélevé de la rue de l'Artisanat.	2 579€

En 2017, pourquoi une telle somme, nous remercions Monsieur le Maire d'être allé la chercher avec les dents cette subvention.

Pour 2019, ces 2 579 € sont l'objet de la délibération car c'est le montant de la subvention de cette année qu'il nous faut simplement voter pour acceptation.

H. Jeantet : En 2020, nous ramenons moins qu'en 2017, Monsieur le Maire à moins de dents.

B. Romier : Je ne voulais pas faire une liste politique, donc j'ai pris des distances avec les politiciens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

ACCEPTE la subvention d'un montant de 2 579 euros attribuée au titre de la répartition 2019 du produit 2018 des amendes de police relatives à la circulation routière pour la réalisation des travaux de réfection des pavés du passage surélevé de la rue de l'Artisanat.

4° Urbanisme :

a) Autorisation de signature de conventions de servitudes tous usages sur la parcelle cadastrée B 1412 :

H. Jeantet : Le plan est illisible.

B. Romier : C'est une parcelle qui a été divisée, elle a besoin d'accès aux réseaux, et pour arriver à se brancher, il faut qu'elle traverse une partie qui nous appartient, qui est la parcelle B1412. C'est la parcelle qui est contiguë à la route de Brindas. Nous demandons une autorisation de servitudes, comme nous l'avons fait plusieurs fois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

ACCÉPTE la constitution de servitudes de passage et de tréfonds, à titre gratuit, sur la parcelle cadastrée B 1412 (fond servant) au profit des propriétaires des lots (fonds dominants) issus de la division parcellaire du terrain cadastré B 1408 accordée par la déclaration préalable n° DP 0690941900009 du 26 février 2019 et au profit des concessionnaires des réseaux en vue des raccordements des constructions.

b) Programme Local de l'Habitat 2020/2025 :

B. Romier : Le Programme Local de l'Habitat de la CCVL arrivant à échéance le 31 décembre 2019, la CCVL a engagé une procédure de révision de ce PLH communautaire.

Le nouveau programme local de l'habitat de la CCVL définit, sur une durée de 6 ans, de 2020 à 2025, conformément à la réglementation, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement.

Le conseil de communauté de la CCVL ayant approuvé le plan d'actions du PLH d'une part et arrêté le PLH communautaire 2020/2025 d'autre part, les communes membres de la CCVL doivent aujourd'hui délibérer afin de définir les moyens à mettre en place pour la réalisation des objectifs du PLH communautaire.

Comme il faut que cela soit délibéré avant le 5 février, nous n'avions pas le choix.

Je vous propose d'approuver le plan d'action PLH d'une part et l'arrêté du projet PLH d'autre part, dans la mesure où les remarques faites à Monsieur MALOSSE, en ce qui concerne les réserves relatives au taux d'accroissement annuel de la population, et la part de production de logements sociaux qui incombent à la commune de Grézieu-la-Varenne, soient bien prises en compte.

Nous avons fait une commission générale, et ces fameuses prises en compte figurent aux pages 14 et 15. La CCVL a regroupé, pour présenter aux communes, les actions qui semblent manquer, par exemple la 11, la 12, la 13 avec d'autres. Elle a essentiellement insisté sur les objectifs et les actions qui concernent les communes. Voilà pourquoi la documentation paraît bizarre.

B. Romier : Cela a été voté au conseil communautaire du 5 décembre. Après, ce sera « consultation aux communes », il y aura ensuite un deuxième projet qui va revenir pour être éventuellement adopté en

juillet 2020 après l'avis des services de l'Etat. Nous allons parcourir rapidement le document en s'intéressant particulièrement aux points qui concernent Grézieu.

La CCVL avait demandé aux communes de lui fournir des zones où nous pourrions faire des constructions, notamment de logements sociaux à 100 %. Nous avons rien fourni, c'est pour cela que sur Grézieu il n'y a pratiquement rien, il y avait un ou deux points que la CCVL avait repérés mais nous avons fourni aucuns terrains à la CCVL. Ils voulaient faire des OAP sur des terrains publics ou privés à 100 % de logements sociaux.

Synthèse des enjeux soulevés par le diagnostic

- ⇒ Maîtriser la production à l'échelle de la CCVL et le développement du territoire
- ⇒ Poursuivre l'effort fourni en matière de production de logements locatifs sociaux
- ⇒ Renforcer l'accession abordable et l'accession sociale
- ⇒ Etablir une politique foncière communautaire

B. Romier : Je suis très réservé car cela est l'amorce d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) où la commune n'aurait plus la maîtrise et subirait « la loi de l'intercommunalité ». Nous en avons parlé ici, il y avait eu un débat assez serré.

- ⇒ Proposer une offre adaptée aux jeunes aux ressources modestes (petites typologies, abordables)
- ⇒ Adapter le parc aux seniors
- ⇒ Maîtriser la requalification des centres-bourgs pour conserver la qualité de vie du territoire

B. Romier : Cela peut passer éventuellement par une collaboration avec l'EPORA. C'est une délibération que nous avons prise au conseil précédent.

- ⇒ Communiquer sur la rénovation énergétique et les aides existantes (en particulier lors des mutations)
- ⇒ Poursuivre la dynamique communautaire engagée sur l'habitat

La production de logements :

		<i>Situation initiale</i>		<i>Evolutions démographiques</i>	<i>Production 2020-2025</i>
		Population estimée (janvier 2020)	Résidences principales (janvier 2020)	Taux d'accroissement annuel de la population sur la période	Production de RP
RP : Résidence Principale					
LS : Logement social					
	Brindas	6 436	2 570	1,5%	389
	Grézieu-la-Varenne	6 083	2 561	1,0%	207
	Vaugneray	6 000	2 462	1,5%	290
	Messimy	3 454	1 416	1,5%	190
	Thurins	3 116	1 263	1,0%	115
	Pollionnay	2 793	1 062	1,0%	96
	Sainte-Consoce	2 021	849	1,0%	63
	Yzeron	1 074	353	1,2%	68
	CCVL	30 977	12 536	1,3%	1418

B. Romier : La CCVL avait estimé pour janvier 2020, la population de Grézieu-la-Varenne à 6 083. Nous sommes 5 846, je pense que modestement cela est dû à la modification du PLU qui remonte à octobre 2018, ce PLU avait estimé une croissance de 0,8%, alors que au début des années 2010 nous étions autour de 2%. Je pense que cela n'est pas dû au hasard, mais une première conséquence de notre PLU qui était relativement restrictif. Si vous prenez le taux d'accroissement annuel de la population, il y a eu pas mal de réunions pour préparer ce PLH, il y a eu deux plénières, et deux grandes réunions avec les services de l'Etat et les représentants du Préfet notamment. C'est vrai que lorsque nous prenons les chiffres du tableau de droite, Brindas (1,5%), Grézieu (1%) et Vaugneray (1,5%) sont les trois communes qui sont soumises aux 25 % de logements sociaux SRU, Messimy va y arriver car ils auront bientôt les 4 000 habitants. Le représentant du Préfet à la réunion préparatoire a été « choqué » par le fait que la commune de Grézieu était limitée à 1%. J'étais présent, je lui ai expliqué les raisons de ce pourcentage. Il faut savoir (et cela est vérifiable) que lors de la plénière du 26 septembre 2019, il y a des chiffres qui ont été présentés, ils indiquaient Grézieu-la-Varenne avec 1,5%, ils évoquaient une construction de logements sociaux, pour les 3 communes SRU de 50%, je suis le seul (Monia était absente), à m'être opposé à ce projet, cela est vérifiable, je n'étais pas le seul représentant présent de Grézieu-la-Varenne. J'ai réuni une commission générale, car je n'ai pas non plus le monopole de la vérité, pour être sûr. Cette commission générale qui s'est réunie 3 ou 4 jours après, pratiquement à l'unanimité, a confirmé mes analyses. C'est la raison qui fait que la croissance de la population (pour Grézieu) n'est que de 1%. Ce qui correspond, à peu près, à notre 0,8% de PLU et qui en plus correspond exactement au chiffre du SCOT. Le fait d'avoir une population qui augmente de façon relativement importante, nous pourrions dire que nous avons des rentrées fiscales, mais nous avons également des contraintes, pour tout ce qui est réseaux, services publics, voirie... Plus le taux de population est important, plus il y a de logements qui se font, par application du coefficient, plus il y a de logements sociaux qui se feront.

Les objectifs de production sociale :

	Situation initiale			Production 2020-2025		
	Population estimée (janvier 2020)	Résidences principales (janvier 2020)	Nombre de logements sociaux (2019*)	Production de RP	Part de LS dans la production	Production de LS
Brindas	6 436	2 570	279	389	50%	195
Grézieu-la-Varenne	6 083	2 561	438	207	40%	83
Vaugneray	6 000	2 462	297	290	50%	145
Messimy	3 454	1 416	113	190	40%	76
Thurins	3 116	1 263	66	115	33%	38
Pollionnay	2 793	1 062	56	96	25%	24
Sainte-Consorce	2 021	849	28	63	25%	16
Yzeron	1 074	353	11	68	15%	10
CCVL	30 977	12 536	1 288	1418	41%	587

* Logements locatifs sociaux livrés et offerts à la location

B. Romier : De par mes origines, je suis profondément attaché aux logements sociaux. Je peux me permettre d'évoquer ce sujet à la CCVL, car sur le PLH précédent, Grézieu-la-Varenne a été un très bon élève en production de logements sociaux, donc je n'avais pas de leçon à recevoir, ni de Brindas, ni de Vaugneray. La preuve en est, depuis 2008, quand j'ai été élu Maire, il devait y avoir 6 ou 7 % de logements sociaux. Aujourd'hui, nous sommes actuellement à 15,8 %. La commune de Brindas est actuellement de l'ordre de 8 ou 9 %, Vaugneray est de l'ordre de 11 ou 12 %. Nous avons été très bon élèves pendant 12 ans, mais nous l'avons fait progressivement de façon à ce que les personnes soient intégrées. Il n'y a pas eu de vague. Alors si soudainement nous faisons des OAP avec 100 % de logements sociaux, les gens auront du mal à comprendre. Et là aussi, je suis le seul à avoir défendu ce point de vue. J'ai fait des courriers et j'ai rencontré M. Malosse, qui a accepté de proposer à la CCVL le PLH tel qu'il vous ait présenté, avec les chiffres revus à la baisse pour Grézieu. Nous nous sommes battus et cela n'a pas été simple. Monsieur Jeantet, une remarque ?

H. Jeantet : Non, pas de remarque. J'ai bien senti que nous n'étions pas très nombreux à la CCVL, je maintiens ma position et mon vote.

R. Torrès : Je voudrais juste dire un petit mot sur le PLH. Ce n'est pas le premier PLH, cela doit être le troisième ou quatrième, je pense que dans un premier temps, il y a un diagnostic sur le territoire pour voir l'état des logements et voir ce qu'il manquait. Ce PLH donne les éléments pour accentuer, pour faire des logements sociaux pour les jeunes ou des logements sociaux adaptés pour des personnes âgées, ce sont des objectifs. Il me semble que depuis ce PLH, si nous n'atteignons pas les objectifs qui sont sur le PLH, à la limite il est presque opposable. Je suis assez réservée.

B. Romier : Ce sont des arguments qui ont été proposés à la CCVL. A la fameuse plénière du 26 septembre, je suis intervenu pratiquement pendant 1 heure. Contrairement à nous, la CCVL fait un résumé, mais il y a quand même une page où j'interviens. Je ne sais pas si cela apparait, mais il y a eu des arguments qui disaient que « le PLH nous pouvons rien faire, c'est l'Etat qui oblige, il faut qu'on laisse faire » ou alors « c'est un projet, c'est une direction, ce n'est pas très important ». Lors de cette plénière j'ai interpellé une ou deux fois pour lui faire dire publiquement Simy Fraioli qui est la DGS en lui demandant « est-ce que le PLH est opposable au PLU ? » la réponse est oui. Le SCOT était opposable au PLH, le PLH est opposable au PLU. Sinon, cela ne serait pas la peine de faire intervenir des cabinets d'études.

R. Torrès : Cela a changé.

B. Romier : Les réunions auxquelles j'ai assisté, le représentant de l'Etat vérifie. Nous lui avons expliqué que malgré tout, même en faisant moins, en 2025, nous serons quand même au-dessus de Brindas et Vaugneray.

R. Torrès : C'est vrai que ce PLH est très complexe, il est un peu barbant. Je trouve que cette année, il y a beaucoup d'organismes qui se mettent en place, par exemple l'OFS (organisme foncier et solidaire). Je pense qu'il y a un réel souci. Nous voulons également promouvoir l'accèsion à la propriété pour les logements sociaux. Dans ce PLH, il y a une action dans ce sens-là. Il y a beaucoup d'organismes qui se mettent en place pour booster. J'ai l'impression pour ce qui concerne les logements sociaux. Sur le PLH, ils n'ont pas mis l'accent sur les PLAI et les PLUS parce qu'en ce qui concerne les PLS, nous explosons.

B. Romier : Si vous avez du courage, alors pour moi c'est plus facile car j'ai assisté à une réunion mais la CCVL a fait un résumé, et ils ont joint toute l'étude du cabinet.

R. Torrès : J'ai assisté aux réunions, mais j'avoue que je n'ai pas tout lu, c'est impossible. Il y a juste une chose que je regrette sur le PLH, ils n'appuient pas assez sur les logements écologiques. Il n'y a pas d'action spécifique pour cela.

B. Romier : Cela n'apparaît pas dans les documents dédiés aux communes, mais cela a été abordé.

R. Torrès : Un manque d'informations aussi pour les personnes qui ont des besoins et qui ont droit à des aides.

B. Romier : Ils veulent développer la communication.

R. Torrès : Oui, notamment par le biais des facteurs.

B. Romier : Page 14, il y a un paragraphe important. « Faciliter les opérations en prêt social location accessions. Cela a été fait sur 3 communes, Brindas Grézieu et Vaugneray. Il y a 5 ou 10 logements qui ont été fait ici, au rond-point de Marcy. Ce sont des jeunes, qui peuvent acheter leur logement à des prix intéressants. Pendant 5 ans, ils payent une location, et au bout de 5 ans ils ont la possibilité d'acheter ou non, s'ils achètent, les loyers qu'ils ont payés sont considérés comme du remboursement de prêt.

R. Torrès : Maintenant les logements sociaux en accessions sont comptabilisés ?

B. Romier : Oui. Mais cela est ancien, cela avait été fait à Grézieu il y a 7 ou 8 ans.

H. Jeantet : Dans le passé ils n'étaient pas comptabilisés, mais maintenant ils le sont.

- Lancer l'appel à projet pour une opération en BRS : assurer un partenariat OFS/EPORA pour le portage foncier
- Communication sur l'existence et le fonctionnement de l'OFS et du BRS auprès des ménages
- Accompagnement des ménages dans leur acquisition si besoin
- Objectif minimal : 15 logements en BRS

B. Romier : Alors par contre, cela ce n'est pas nouveau, ce sont les actions que préconisent la CCVL dans le cadre du PLH. Ils veulent expérimenter le BRS (Bail Réel Solidaire). Cela veut dire qu'un organisme qui s'appelle l'Office Foncier Solidaire (OFS) va acheter les terrains. Ces terrains seront mis à disposition de couples ayant des revenus qui correspondent. Ce qui veut dire que le terrain sera loué à M. Dupont, M. Dupont va construire sa maison, ils vont payer la maison 200 000 € et le terrain, ils ne vont pas le payer 200 000 € mais ils vont le louer au fameux OFS. M. Dupont aura donc l'apport que pour la maison.

R. Torrès : Ils voudraient installer un OFS sur la CCVL ?

B. Romier : Ils veulent faire une quinzaine de logements sur la CCVL.

E. Pradat : Et après cette location, le terrain leur revient ?

B. Romier : Non justement, Monsieur et Madame Dupont, ce sont des jeunes mariés, après ils ont des enfants, le logement n'est pas assez grand, ils vendent leur maison à Monsieur et Madame Durand, Monsieur et Madame Durand achète la maison et prene la location du terrain.

E. Pradat : Le terrain ne sera jamais vendable.

B. Romier : Le but n'est pas que la personne face un gros bénéfice sur la maison, il faut que cela reste dans le cadre social.

B. Romier : Est-ce qu'il y a des points que vous vouliez évoquer ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

25 VOIX	POUR
1 VOIX	CONTRE
1 VOIX	ABSTENTION

EMET un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2020/2025 arrêté par la CCVL incluant le diagnostic, les orientations et le programme d'actions ainsi que sur les moyens à mettre en place.

Bernard ROMIER

Maire de Grézieu-la-Varenne.